



## **SEANCE DU 22 septembre 2025**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif, assermentation des absents et approbation du procès-verbal du 16 juin 2025	61
2. Réponse au postulat de M. Clément BORGEAUD « Un patrimoine artistique à recenser et à valoriser ».	65
3. Réponse à la question écrite de M. David CLÉMENT intitulée : « Accessibilité au cimetière de la Berclaz pour les personnes à mobilité réduite ».	67
4. Réponse à la question écrite de M. Alexandre MARTINEZ intitulée : « Déplacement du lieu d'une scène de la fête de la musique ».	67
5. Développement du postulat de M. Mathieu RÜEGG intitulé : « Retards récurrents des transports Publics du Chablais (TPC) et leur impact sur la ponctualité des élèves ».	68
6. Développement du postulat de M. Olivier OSTRINI nommé : « Pour une meilleure participation financière de la Commune pour les parents ayant recours au service de l'ARPAJ ».	69
7. Développement du postulat de M. Yvan ARLETTAZ nommé : « Dynamisation des commerces locaux-régionaux par la création d'un marché couvert quotidien sur le parking central en appui du marché hebdomadaire ».	74
8. Résolution concernant l'aménagement des toilettes dites « mixtes » dans la nouvelle école de Mabillon V	81
9. Divers	86
10. Annexes	95



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif, assermentation des absents et approbation du procès-verbal du 16 juin 2025**

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Bonsoir, je vous remercie pour votre présence ce soir pour ce Conseil général du lundi 22 septembre 2025. Je vous propose de saluer également la présence de monsieur Fabrice Thétaz, président de la ville de Monthey, madame la vice-présidente, monsieur Simon Schwery, secrétaire municipal, les membres du Conseil municipal, les chefs de services présents, madame la responsable de salle, les responsables de la presse, chers citoyens présents dans le public.

La convocation vous est parvenue le 19 août 2025, soit dans les délais prévus par notre règlement, article 7. Nous allons procéder à l'appel nominatif par madame Ninin, notre secrétaire. Merci de valider sur votre télécommande votre présence et, je le rappelle, de vous annoncer oralement présent en même temps.

**Intervention de Mme Ninin, secrétaire**

J'appelle Annen Indrid, Anthamatten Carole (excusée), Arlettaz Yvan, Batista Filipe, Beiner Nicolas (excusé), Bellwald Antoine, Blumenthal Blanka, Borgeaud Clément, Bräm Patrick Alexandre, Burri Robert, Caspani Diane, Catanese Natale, Cepi Jonathan, Clément David, Couturier Mathieu, David Christian, Délitroz Sianne, Dérivaz Vincent, D'Errico Adrien, Dorsaz Pauline, Duchoud Andrea, Faust Pierre-Yves, Fougere Stéphane, Franc Mélanie, Gashi Musli Benita, Ginolin-Alexandre, Grau Christophe, Grau Ludovic, Gremaud Bryan, Grept Guilhem (excusé), Gulas Florent, Jankovic Anita, Jacquet Rafaella, Kilaj Rilind, Labanti Thérèse, Lamas Eduardo, Mariétan David, Martinez Alexandre, Métrailler Estelle, Michaud Nadia, Mignot Philippe, Missiliez Isabelle, Morel Didier, Moulin Pierre-Yves, Multone Stéphane, Multone Nancy, Nanchen Jacqueline, Nanchen Lisa, Nicklaus Lila, Ninin Nadine, Ostrini Olivier, Pochon Pascal, Previti Sandra, Rapin Sophie, Riesle Gérald, Rüegg Mathieu, Shala Zenun, Solioz Dan, Tuor Mama Jacky, Zara Tiziana.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Il y a donc 57 membres présents. Conformément à l'article 22, le quorum de 31 membres est atteint, ce qui nous permet donc de délibérer légitimement.

Le Bureau souhaite la bienvenue à monsieur Alexandre Ginolin, qui entre dans notre conseil en remplacement de monsieur Besse. Nous allons donc maintenant procéder à son assermentation. Je vais procéder à la formulation. Je vais vous demander, monsieur Ginolin, de vous mettre debout, de lever la main et de dire « Je le jure » ou « Je le promets ». Est-ce que c'est en ordre pour vous ? « Je m'engage, en mon âme et conscience, à défendre les intérêts de la population montheysanne, à exercer en toute conscience la charge qui m'est confiée et à ne jamais excéder les attributions de mon mandat. ». « Je le promets. ».

Parfait. Bienvenue au Conseil général. Cela mérite, à mon avis, des applaudissements.



Je tiens à remercier les personnes présentes lors de notre sortie du Conseil général, le samedi 20 septembre, ainsi que mes collègues du bureau pour l'organisation, notamment monsieur Burri, qui a géré ça d'une main de maître. Pour ceux qui n'étaient pas là, nous avons profité d'une magnifique journée à They qui appartient à la bourgeoisie de Monthey, dans une ambiance qu'on peut qualifier de festive, je crois.

Un point important. Je me permets de vous rappeler que pour siéger, vous devez être domicilié à Monthey. En cas de déménagement ou si vous souhaitez démissionner, nous vous remercions d'écrire à la Chancellerie, ce qui permettra ensuite la procédure de remplacement par le Conseil municipal.

Concernant l'ordre du jour, est-ce que vous avez des remarques ? Il y a une modification avec la résolution qui a été déposée par le Centre, par monsieur David Clément. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Je donne la parole à monsieur Antoine Bellwald.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Monsieur le président du Conseil général, le président de la Municipalité, mesdames et messieurs les municipaux, chers collègues. J'aimerais déposer une motion d'ordre qui demande à modifier l'ordre du jour proposé ici. Selon l'article 27 du règlement, on peut demander une motion d'ordre pour demander le renvoi d'un point à l'ordre du jour, et elle doit être appuyée par un dixième des membres présents. Est-ce que vous voulez que je développe pourquoi maintenant ?

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Oui, vous pouvez enchaîner volontiers.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

En quelques mots, je m'interroge vraiment sur la forme de cette demande, cette résolution, parce qu'une résolution demande l'opinion du Conseil général. Or, ce soir, moi, je ne sais pas à quelle question répondre, oui ou non. Je ne remets vraiment pas en cause la thématique. On peut discuter du sujet qui est proposé, c'est important. Par contre, il faudrait qu'on prenne la bonne procédure, et il me semble que, ce soir, le Conseil général n'a pas toutes les informations en sa possession pour trancher. On n'a pas entendu la Municipalité, on a lu des choses sur Internet, on a entendu des gens qui ne sont pas contents. Je ne remets pas du tout ça en cause. Par contre, à mon sens, ça devrait être une question : orale, si la Municipalité est prête ce soir, écrite pour avoir rapidement des réponses.

Et on peut en poser plein des questions. Est-ce qu'il y a des retours d'expérience dans d'autres écoles ? Est-ce que ce système, qui existe depuis longtemps, pose problème ailleurs ? Quel est le retour du terrain factuel avec les enseignants ? Etc. etc. En fait, il faut avoir plusieurs sources d'informations pour pouvoir prendre notre décision. Bien sûr, il y a une urgence, on l'entend, on doit aller vite, mais on doit



prendre des décisions en connaissance de cause. Et moi, ce soir, je suis mal à l'aise de dire oui ou non à je ne sais pas quelle question.

Donc, ma demande est une motion d'ordre pour retirer ce point de l'ordre du jour et j'invite ensuite mes collègues à reprendre, pourquoi pas, ce qui est dans leur résolution en question écrite ou orale. J'aurai moi-même des questions sur ce sujet au point des divers. Merci.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Bellwald. Je propose de faire une petite suspension de séance, le temps pour moi de relire le règlement. Merci.

*[suspension de séance]*

Voilà, nous pouvons reprendre. Effectivement, concernant cette motion d'ordre, s'il y a un dixième des membres présents qui souhaitent le report, le point ajouté à l'ordre du jour sera reporté. Donc, je vais vous demander de voter. Est-ce que vous validez l'ordre du jour et l'acceptation de l'ordre du jour, oui ou non? Merci de voter. Si oui, bouton vert, si non bouton rouge, si abstention bouton jaune ; place au vote.

Je donne la parole à monsieur Burri.

**Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC**

Donc il y a une motion d'ordre qui a été déposée, et si un dixième des membres présents décide de valider la motion d'ordre, derrière, il y aura un report du sujet en question, j'imagine qu'il s'agit de la résolution. Donc là, en l'occurrence, il s'agit de voter pour savoir si nous sommes pour maintenir l'ordre du jour ou si nous sommes contre l'ordre du jour, à savoir retirer la résolution

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Oui, c'est exact.

Je donne la parole à monsieur Clément Borgeaud.

**Intervention de M. Clément Borgeaud, PS-CG**

Merci monsieur le président. Vous connaissez ma passion historique pour les procédures de notre plénum. Il me semble que l'article 27 signifie que la motion doit être déposée par au moins un dixième. Si c'est le cas, elle est légitime à être soumise au vote ou à discussion.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

La motion doit être appuyée par un dixième des membres présents.



### **Intervention de M. Clément Borgeaud, PS-GC**

Je ne veux pas dire qu'elle est soutenue ensuite. De facto, elle est mise au vote s'il y a 10 personnes qui la soutiennent.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Alors justement, c'est un peu le principe du vote, c'est de savoir si elle est appuyée par un dixième des membres présents, parce que si elle est appuyée, à mon avis, elle est reportée. C'est comme ça que j'interprète. Après, on peut voter sur l'interprétation.

Je lis l'article 27 de la motion d'ordre pour que tout le monde soit au clair :

*« La motion d'ordre est une demande concernant la procédure de délibération et de vote, la demande de huis clos, l'ajournement ou le renvoi d'un objet émanant du Conseil municipal, de la présidente ou du président du Conseil général ou de l'une ou l'un de ses membres, (en l'occurrence la résolution). Elle doit être appuyée par le dixième des membres présents. »*

*Toute motion d'ordre doit être discutée préalablement et mise au vote avant toute autre proposition. »*

Ce qui est le cas.

Je donne la parole à monsieur Bellwald.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Merci beaucoup. Je suis d'accord avec vous, monsieur Borgeaud. Le premier vote est pour savoir si les gens soutiennent ma demande. Donc, on doit faire un premier vote pour savoir s'il y a un dixième de ce plénum qui accepte cette motion d'ordre. Et le deuxième vote ensuite, sera de savoir si vous acceptez ma proposition d'enlever ce point de l'ordre du jour.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Nous allons procéder au premier vote pour déterminer si un dixième accepte la motion d'ordre. Donc, si vous êtes pour valider la motion d'ordre présentée par monsieur Antoine Bellwald, vous appuierez sur le bouton vert, si vous refusez la motion d'ordre sur le bouton rouge, si vous vous abstenez sur le bouton blanc. Je répète encore une fois : si vous soutenez la motion d'ordre de monsieur Bellwald, vert pour l'acceptation, rouge pour le refus et blanc pour l'abstention. A vous de voter, merci. Il y a encore des personnes en attente. Merci de voter. Il manque encore deux votes. Le 40 et le 43, s'il vous plaît.

Résultat du vote : 27 oui, 28 non, 1 abstention.

La motion d'ordre est acceptée.

[petite suspension de séance]



Voilà, excusez-moi, c'est un exercice sportif pour un jeune président du Conseil général.

La motion d'ordre est acceptée, il faut donc un dixième des voix, ce qui est le cas. Maintenant, nous allons voter une deuxième fois, à la majorité simple, si vous acceptez maintenant la proposition de M. Bellwald. Acceptez-vous de retirer la résolution. Si oui bouton vert, si non bouton rouge, si abstention bouton jaune. Je lance le vote. Il reste encore deux personnes. Le 50, s'il vous plaît. Encore une personne. Voilà, merci. Nous allons voir le résultat.

Résultat du vote : 26 pour, 30 contre, 0 abstention.

Le retrait de la résolution étant refusé, je vous demande d'accepter l'ordre du jour, tel que modifié. Y a-t-il des contestations ? Est-ce qu'il y a des remarques ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de continuer. Merci.

Vous avez aussi reçu le PV du 16 juin. Nous avons reçu un retour pour des coquilles, qui ont été corrigées. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de corrections par rapport au PV du 16 juin 2025 ? Madame Duchoud ?

#### **Intervention de Mme Andrea Duchoud (PLR)**

Je souhaiterais juste faire remarquer que Duchoud ne s'écrit pas avec X, mais avec D.

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, madame Duchoud. Ce sera corrigé.

Je vous propose donc d'accepter l'ordre du jour et le PV. Est-ce que quelqu'un demande le vote du PV ou on peut partir comme ça ? On va donc passer au point 2.

## **2. Réponse au postulat de M. Clément BORGEAUD « Un patrimoine artistique à recenser et à valoriser ».**

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Après un long point 1, nous allons aborder la réponse au postulat de monsieur Clément Bourgeaud, un patrimoine artistique à recenser et à valoriser. De mémoire, le postulat avait été déposé par monsieur Sonnati et repris par monsieur Borgeaud. Et je passe la parole à monsieur Sonnati pour sa réponse. Merci.

#### **Intervention de M. Guillaume Sonnati, municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage**

Merci, monsieur le président du Conseil général, mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux, chères et chers collègues, mesdames,



messieurs. Alors, effectivement, ce postulat avait une double vocation, à savoir améliorer le recensement de nos œuvres d'art, d'une part, et, d'autre part, valoriser le patrimoine auprès de l'ensemble de la population, mais également auprès des personnes de passage. Donc, le Conseil municipal et le service ont réfléchi à la question et arrivent avec un listing de mesures qui permettront d'atteindre ce double objectif.

Tout d'abord, un important travail de recensement va être effectué pour définir l'ensemble de nos œuvres qui sont dans les bâtiments administratifs (comme par exemple les tableaux et les sculptures) ou dans l'espace public (les statues). A partir de ce recensement, on va pouvoir les introduire dans une base de données qui sera efficace, efficiente et qui permettra d'agir dans un deuxième temps, dans une logique de valorisation.

Il y aura également une volonté d'acquisition d'œuvres contemporaines, avec un budget bien évidemment modeste, lorsqu'il y a des expositions, des vernissages, pour contribuer à l'essor de notre commune et puis avoir une trace du talent et de la créativité, à travers le temps. On a acquis, bien évidemment, des œuvres, des tableaux, des sculptures ou autres, auprès de différents artistes. Et désormais, on a aussi une volonté de poursuivre et de traduire cela en le donnant en héritage aux générations futures.

En termes de valorisation, plusieurs actions concrètes peuvent être explorées et seront mises en place. Par exemple, avoir un espace d'exposition permanent à la Casa Nova. On pourrait avoir une rotation d'œuvres, ce qui permettrait de les présenter aux classes, aux jeunes, aux personnes qui fréquentent la Casa Nova.

Il y aura aussi la possibilité de mettre en place une sorte d'artothèque, comme ça existe à la médiathèque de Sion : les personnes peuvent venir emprunter une œuvre, qui peut rester à la maison pendant quelque temps. Ça égale le domicile, ça donne un peu de joie et ça permet de maintenir une proximité entre le talent artistique et la population. Ce sont là des idées.

Toujours en termes de valorisation, il y aurait, par exemple, la mise en place de promenades thématiques, à l'instar des promenades sur Monthey industriel ou, par exemple, sur la promenade des Fontaines. Il y aurait aussi des promenades aménagées pour apprécier, connaître et se rendre compte pleinement du potentiel artistique qu'il y a avec les sculptures, notamment, qui sont au sein de la ville.

Ce sont des mesures simples, efficaces, efficientes, qui permettent de donner un petit peu de coloration, d'égayer un peu la vie des gens, d'inciter aussi la population à nous fréquenter, et puis de valoriser, de faire vivre notre patrimoine artistique. Parce qu'à Monthey, comme on le sait toutes et tous, il y a beaucoup de talents, beaucoup d'innovations, beaucoup de créativité, à travers le temps et encore aujourd'hui. Et le but de la Municipalité est de le valoriser, de le faire connaître, et de le proposer davantage à la population et aux visiteuses et aux visiteurs. Je vous remercie d'ores et déjà pour l'acceptation du postulat, mais je me tiens à disposition bien évidemment, M. Borgeaud, pour tout type de questions. Je vous réponds avec plaisir, et aux autres, bien sûr.

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Monsieur Borgeaud, souhaitez-vous vous exprimer ? Parfait, je vous remercie beaucoup.



**3. Réponse à la question écrite de M. David CLÉMENT intitulée : « Accessibilité au cimetière de la Berclaz pour les personnes à mobilité réduite ».**

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Nous allons donc passer au point 3, réponse à la question écrite de monsieur David Clément, intitulée Accessibilité au cimetière de la Berclaz pour les personnes à mobilité réduite. Pour rappel, la discussion générale n'est pas ouverte. Si vous en décidez autrement par un vote, seul le signataire pourra réagir. La parole est à la Municipalité en réponse à la question écrite de monsieur Clément.

**Intervention de M. Arnaud Dubois, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports**

Merci, monsieur le président. Bonsoir à toutes et tous. Je vais être relativement bref. Vous avez peut-être pu lire déjà la réponse qui était elle-même très brève. Donc, la question portait sur une demande de clarification sur le droit d'utiliser ou non le chemin non carrossable qui longe la gauche du cimetière pour atteindre son extrémité haute. Alors ce chemin est sur la parcelle du cimetière et est donc éminemment public. Il n'y a donc aucune restriction à utiliser ce chemin. Merci et bonne soirée.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci monsieur Dubois, effectivement vous étiez clair et rapide.

Est-ce qu'il y a une réponse de la part de monsieur Clément ? Est-ce que vous souhaitez faire un retour ? Très bien, merci beaucoup.

Nous allons passer au point 4, réponse à la question écrite de monsieur Alexandre Martinez, intitulée Déplacement du lieu d'une scène de la fête de la musique. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Sonnati.

**4. Réponse à la question écrite de M. Alexandre MARTINEZ intitulée : « Déplacement du lieu d'une scène de la fête de la musique ».**

**Intervention de M. Guillaume Sonnati, municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage**

Mesdames, messieurs, permettez-moi d'abréger l'usage des salutations. À l'instar de mon prédécesseur Arnaud Dubois, je vais être aussi bref et efficace. Eh bien, c'est pour une raison tout simplement sécuritaire qu'on a décidé de transférer la scène de la cour du Vieux Collège à l'esplanade du Crochetan. Il faut au maximum limiter les camions et les gros véhicules sur ce sol pour le préserver et éviter des dommages futurs. Bien évidemment en cas de nécessité, les utilitaires sécuritaires, tels que les



camions-pompiers, peuvent intervenir. Pour toutes les manifestations qui ne nécessitent pas l'utilisation de camions ou grands véhicules, elles peuvent toujours, bien évidemment, avoir lieu.

Je me tiens à disposition, monsieur Martinez, pour des compléments d'informations.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci monsieur Sonnati. Est-ce que monsieur Martinez souhaite réagir ? C'est parfait, merci beaucoup.

### **5. Développement du postulat de M. Mathieu RÜEGG intitulé : « Retards récurrents des transports Publics du Chablais (TPC) et leur impact sur la ponctualité des élèves ».**

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Nous allons donc passer au point 5, le développement du postulat de monsieur Mathieu Rüegg intitulé Retard récurrent des transports publics du Chablais (TPC), et leur impact sur la ponctualité des élèves. Le postulat a été déposé lors du plénum de juin 2025. La parole est à monsieur Rüegg.

### **Intervention de M. Mathieu Rüegg (Monthey Demain)**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. Il est pour nous primordial de travailler main dans la main pour notre commune. C'est pour cela que nous avons décidé de modifier ce postulat et de le présenter en question écrite. En tant que membre du dicastère enseignement et formation professionnelle, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la direction des établissements scolaires de notre commune. Un constat préoccupant revient systématiquement, les retards fréquents des transports publics du Chablais qui nuisent à la ponctualité de nos élèves. Ces retards ne sont pas anecdotiques. Ils ont des conséquences directes sur la qualité de l'enseignement. La problématique touche les lignes desservants Choëx, Les Giettes, Monthey. Les directions des écoles concernées m'ont également fait part de leur frustration face à la difficulté de négociation de la part des TPC, prétextant qu'il n'y a pas d'autres alternatives.

Malgré plusieurs démarches des écoles, les TPC invoquent des contraintes de correspondance et n'ont pas apporté de solutions satisfaisantes. À long terme, c'est la crédibilité même du service de transport public qui est mise en cause. Face à cette inertie, je dépose la présente question écrite, demandant au Conseil communal de saisir officiellement l'entreprise TPC afin d'engager un dialogue formel et constructif visant à adapter les horaires des lignes concernées, de manière à garantir l'arrivée ponctuelle des élèves dans les établissements scolaires. Il est essentiel que la collectivité se montre proactive afin de défendre les intérêts de nos élèves et de leurs enseignants, qui doivent pouvoir compter sur un service de transport public fiable et adapté à leur réalité. Je vous remercie de prendre en compte cette question écrite et de la soutenir dans l'intérêt de la jeunesse montheysanne. Merci.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Rüegg. Ce ne sera donc pas un postulat, mais une question écrite ; il n'y aura donc pas de vote.

Je vous propose de passer directement au point 6, à savoir le développement du postulat de monsieur Olivier Ostrini intitulé « Pour une meilleure participation financière de la Commune pour les parents ayant recours au service de l'Arpaj ». Je propose à monsieur Ostrini de venir devant. C'est donc un postulat déposé lors du plénum de juin 2025 et la parole est à vous, monsieur Ostrini.

### **6. Développement du postulat de M. Olivier OSTRINI nommé : « Pour une meilleure participation financière de la Commune pour les parents ayant recours au service de l'ARPAJ ».**

#### **Intervention de M. Olivier Ostrini (PS-GC)**

Merci, monsieur le président, mesdames, messieurs de la Municipalité. Merci, chères et chers collègues. J'ai le plaisir de venir développer ce postulat pour une meilleure participation financière de la commune de Monthey pour les parents ayant recours au service de l'Arpaj. Vous avez toutes et tous lu le postulat, donc je vais proposer un PowerPoint qui vient juste confirmer ce postulat et vous apporter quelques informations complémentaires.

D'abord, qu'est-ce que c'est que l'Arpaj ? L'Association de réseaux de parents d'accueil à la journée, dite Arpaj, a été créée en 2002, sous mandat des 9 communes du district de Monthey, avec comme principal but d'organiser, coordonner et gérer l'accueil extra-familial de jour (terme technique plus communément appelé Maman de jour, réseau de Maman de jour, mais c'est son terme usuel), et surtout de garantir la qualité de l'accueil, principalement en termes de conditions d'accueil et de sécurité.

L'Arpaj dans la région, c'est avant tout un acteur complémentaire, non pas concurrentiel, mais complémentaire, et régional dans la politique d'accueil à la journée. Les parents font appel à l'accueil de jour pour deux raisons principales : soit la conciliation vie professionnelle-vie familiale, qui est la majeure partie des cas, soit pour de la socialisation.

En l'occurrence, l'Arpaj répond souvent à des besoins particuliers des parents, besoins qu'une crèche ou une institution communale ne peut pas garantir, comme des horaires irréguliers par exemple, donc une souplesse d'accueil, ou alors des places d'attente pour qu'une place en crèche ensuite puisse se libérer. D'où cet intérêt de complémentarité de l'Arpaj comme un acteur essentiel.

En quelques chiffres, à Monthey, l'Arpaj en 2024, ce sont 187 enfants montheysans accueillis grâce à l'Arpaj. Sur ces 187 enfants, 81 enfants en sont âge préscolaire, c'est-à-dire de moins de 4 ans, l'équivalent de la crèche, et 106 enfants en âge scolaire, donc de plus de 4 ans, l'équivalent de notre UAPE. Sur 210 enfants au total accueillis via l'Arpaj à Monthey, 50% sont des enfants montheysans.

Si l'Arpaj n'existe pas, l'UAPE devrait prendre en charge ces 106 enfants montheysans. Or une telle prise en charge est inimaginable, car cela ferait quelques Mabillon supplémentaires pour pouvoir garantir une place à chacun des enfants. De plus l'attractivité de notre commune est aussi présente grâce à cette association. En termes de financement, l'Arpaj apparaît dans le budget et les comptes de la ville de



Monthey. Pour les comptes 2024, il s'agit de 140 000 francs qui ont été apportés par la Commune de Monthey, je vais revenir un peu plus en détail là-dessus, et puis dans le budget 2025, c'est 132 000 francs et les prévisions pour 2026, 131 000 francs, donc on est toujours dans une certaine stabilité autour de 130 000 francs.

Comment l'Arpaj est-elle financée ? La répartition des recettes est représentée ici sur ce graphique. Une grosse partie des recettes de l'Arpaj, les 2 tiers (66%) proviennent des parents. C'est l'équivalent en 2023 de 1 700 000 francs. Le Canton subventionne aussi l'organisation de l'Arpaj. Tous les districts fonctionnent avec un réseau de parents d'accueil de jour, donc c'est tout à fait réglé par la loi de 25%, soit l'équivalent en 2023 de plus de 648 000 francs. Et les 9 communes du district participent à hauteur de 9% au financement de l'Arpaj, soit 250 000 francs en 2023. En 2025, on se situe pour les 9 communes à 350 000 francs. Nous, ce qui nous intéresse, c'est surtout pour Monthey, c'est ça qui doit être au centre de la réflexion sur ce postulat, ce sont ces 9% de financement. Donc en 2022, Monthey a donné 93 172,75 francs de subvention pour 18 446 habitants, soit un ratio de 5,05 francs par habitant. À titre d'exemple, une ville comme Martigny pour la même année, qui est à peu près la même taille en termes d'habitants, on est à 20 974 habitants, donc on est très similaire, Martigny donne 210 857,80 francs et donc un ratio de 10,05 francs par habitant. Le ratio est très important et il est à noter que parmi toutes les associations de réseaux d'accueil à la journée, le réseau du district de Monthey est le plus faible en termes de ratio par habitant sur la participation des communes. Pour 2025, j'ai fait un rapide calcul, on a 132 000 francs budgétés de subventions pour 19 179 habitants, donc on arriverait à 6,90 francs par habitant.

En comparaison, la crèche UAPE, donc le compte 545 dans le budget 2025, représenterait un ratio de 197,80 francs par habitant. Donc on voit que les coûts sont bien plus importants, pour ne pas dire plus. C'est quelque chose de beaucoup plus conséquent au niveau de la crèche par rapport à l'Arpaj, et c'est là où on a un maillon complémentaire dans la présentation. Du côté des parents, vu que c'est l'acteur principal du financement, comme pour les crèches, le tarif horaire dépend bien sûr du revenu des parents. En 2024, en moyenne, on est à 5,79 francs de l'heure. Ce qui est intéressant de remarquer, c'est que j'ai pris trois exemples sur le PowerPoint avec les revenus annuels différents. Et on remarque en fait qu'une journée à l'Arpaj coûte plus cher à des parents qu'une journée en crèche.

Cette conclusion, elle est visible, je vais prendre la ligne du milieu, la catégorie E, de 60 000 à 70 000 de revenus annuels nets. À l'Arpaj, on est à 49,05 francs pour une journée type, sans compter nourriture et déplacement, et puis à la crèche communale, on est en 30 francs. Ces chiffres sont de 2023, mais ce qui fait un écart d'environ 19,05 francs. J'ai pris cette catégorie parce que c'est la plus représentée à l'Arpaj pour juste donner un ordre d'idées. La seule catégorie qui revient moins chère à l'Arpaj qu'à la crèche, c'est la catégorie H, donc les salaires entre 90 000 et 100 000, où il y a un écart de 3 francs en faveur plutôt de l'Arpaj.

La conclusion, c'est qu'une journée de garde à l'Arpaj coûte plus cher qu'une journée à la crèche pour les parents, alors que les coûts de fonctionnement sont nettement moindres pour la commune jusque-là. Alors que s'est-il passé en 2024 ? Dans mon postulat, je fais référence à un moment précis, entre guillemets, qui est en fait la naissance et l'origine de ce postulat ici, c'est qu'il y a eu la nécessité d'augmenter les tarifs de l'Arpaj pour assurer la pérennité des finances de l'association et pour répondre à une demande légitime, de mon point de vue en tout cas, de revalorisation salariale des accueillantes. Cette augmentation, elle a été choisie par un comité, par le comité de l'Arpaj, à la majorité des membres, et ensuite validée par l'Assemblée

générale. Donc la décision, elle est ainsi prise, les communes vont prendre en charge le 50% d'augmentation des tarifs et reporter les 50% restants auprès des parents, ce qui a représenté environ une moyenne de 7% encore des tarifs du côté des parents. Cette décision est du regard uniquement de l'association, elle n'est pas de notre choix ici. Mon postulat veut justement proposer que Monthey participe un petit peu plus de son propre chef, en dehors de l'association. Avec ce choix de 50-50, le delta entre les parents et les communes, en fait, n'a pas ou peu évolué. Or, pour Monthey, ce 50% supplémentaire représenterait environ 40 000 francs supplémentaires pour le budget 2025. Le calcul est fait sur le budget 2025. 40 000 francs, c'est quoi dans le budget de la Commune ?

Alors, ça reste de l'argent, bien évidemment, mais ça équivaut, à titre de comparatif, au coût d'entretien des bâtiments de la Tonquinelle sur l'année 2025. Donc uniquement des entretiens du bâtiment. Mais ça peut être aussi la participation au loyer de l'école de Vitrail, etc. Donc c'est un montant qui est tout à fait audible en termes de budget. La base de ce postulat est placée vraiment sur Colombey-Muraz et Troistorrents, qui ont décidé de prendre en charge, eux, l'entier. Donc une solution existe, elle a été utilisée par deux de nos voisins, et la possibilité de prendre une solution clé en main est assez simple, aussi en prenant chez les voisins, mais ce n'est pas une obligation. D'où l'intérêt de ma demande de postulat.

Il y a donc une solution durable pour alléger la charge financière des familles ayant recours à l'Arpaj, soit en prenant en charge l'augmentation tarifaire appliquée en 2024, soit en mettant en place toute autre mesure, permettant de réduire cette charge et de garantir la stabilité financière. La solution de prendre en charge l'augmentation, c'est la solution des communes voisines. Il est aussi possible d'avoir d'autres solutions peut-être en ligne de mire.

Et puis, la deuxième partie qui est plus une résolution, on va dire, plutôt qu'un postulat (ce qui est un peu la thématique de ce soir), plutôt qu'un postulat, c'est la possibilité aussi de faire travailler Monthey, qui est un peu le chef de file quand même du district, envers les autres communes pour une meilleure participation, pour une sorte de tendance vers un rééquilibrage ; pas un rééquilibrage complet bien évidemment, mais en tout cas amener une participation un peu plus importante de la part des communes. Voilà l'idée de ce postulat. Je vous remercie de votre attention, j'espère qu'il aura bon accueil de votre côté parce que tous les partis ici, sans exception, ont mis ça comme programme de campagne que de soutenir la conciliation vie professionnelle et vie familiale. Et l'Arpaj est au centre justement de cette conciliation comme on a pu le voir. Je reste à disposition si vous avez des questions, bien volontiers, et merci de votre attention.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Ostrini. J'ouvre la discussion générale. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je donne la parole à monsieur Kilaj.

### **Intervention de M. Kilaj (Monthey Demain)**

Monsieur le président, mesdames, monsieur les membres du Conseil municipal, monsieur le président du Conseil général, chers collègues, cher public. Notre groupe a étudié votre postulat qui suscite notre intérêt. Nous acceptons ce postulat afin que l'étude de ce projet assure une utilisation responsable des fonds publics et garantissons les intérêts de toutes les parties, familles et contribuables. Nous souhaitons, par

ailleurs, que la participation reste équitable, notamment en tenant compte des différentes capacités financières des familles, étant donné que les prix sont fixes selon les revenus.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Kilaj. Je cède la parole à monsieur Clément.

**Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers et conseillers municipaux, chers et chères collègues, monsieur le conseiller général Ostrini.

Le groupe Le Centre souhaite avant tout rappeler l'importance du rôle que joue l'Arpaj dans le dispositif d'accueil à la journée. Vous l'avez très bien mentionné. Cela étant dit, nous devons replacer ce débat dans un contexte un peu plus large. La commune s'engage dans une politique de désendettement. Chaque nouvel engagement financier, même limité en apparence, doit donc être examiné avec rigueur et prudence. Les 40 000 francs supplémentaires demandés ici ne sont pas anodins lorsqu'on les met en perspective avec les investissements conséquents déjà consentis pour l'accroissement des places en crèche et en UAPE. Ces développements représentent une charge durable et croissante pour le budget communal.

Par ailleurs, avant d'envisager une augmentation de la participation communale, il nous semble nécessaire d'évaluer s'il existe des marges d'efficience à l'intérieur même de la structure de fonctionnement de l'Arpaj. La qualité de l'accueil et du service ne doit bien sûr pas être compromise, mais une réflexion sur l'organisation, les processus et les partenariats pourrait peut-être dégager des pistes intéressantes.

Enfin, si l'équité de la répartition financière mérite d'être discutée, elle ne peut pas être examinée uniquement à l'échelle de Monthey. Le financement de l'Arpaj relève d'une responsabilité partagée à l'échelle du district. Nous soutenons donc l'idée d'un dialogue renforcé avec les communes partenaires et avec le Canton pour rechercher une solution équilibrée et durable.

En résumé, le groupe Le Centre partage la volonté de soutenir une offre diversifiée d'accueil des enfants, mais ne peut pas approuver une prise en charge intégrale de cette augmentation par la commune seule. Pour nous, la priorité reste la soutenabilité financière de l'ensemble de la politique d'accueil, dans le respect de l'effort de désendettement engagé.

Nous rejetons donc le postulat.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Clément. Je donne la parole à monsieur Gremaud.

**Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe PLR**

Monsieur le président, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues membres du Conseil général, monsieur Ostrini. Nous reconnaissons le rôle important que joue l'Arpaj dans l'accueil à la journée de notre région. Plus de 180 enfants montheysans y trouvent une solution

de garde, ce qui représente un maillon essentiel de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. L'Arpaj contribue aussi à limiter les coûts pour les finances publiques puisqu'il s'agit d'une structure plus légère que les crèches ou les UAPE. Cela étant dit, la question posée par le postulat est celle d'une augmentation supplémentaire de la contribution communale pour assumer non seulement la part prévue par la Municipalité, mais aussi celle des parents. Concrètement, cela reviendrait à presque doubler l'engagement de la commune, soit de 90 000 à 170 000 francs pour le budget 2026.

En quelques années, la contribution communale est déjà passée de 70 000 à 130 000 francs, preuve que l'Arpaj est déjà largement soutenu par la commune. Précisons également ici qu'en 2024, l'association a réalisé un bénéfice de près de 120 000 francs et qu'elle prévoit une baisse des effectifs pour les années à venir. Par ailleurs, le budget 2026 s'annonce particulièrement serré et impose à la commune de faire des choix responsables. Dans ce contexte, le groupe PLR considère qu'il n'est pas opportun d'accepter ce postulat et le refusera à l'unanimité. Merci.

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Gremaud. D'autres demandes de prise de parole ? Très bien. monsieur Ostrini, vous souhaitez rajouter quelque chose ? Je cède la parole à monsieur Ostrini.

#### **Intervention de M. Olivier Ostrini (PS-GC)**

Oui, je vais juste profiter de répondre. Monsieur Clément, c'est justement tout l'intérêt du postulat que de pouvoir examiner avec prudence une décision, d'où l'intérêt aussi de faire un postulat et non un amendement au budget. Ça répond aussi un tout petit peu à monsieur Gremaud, de pouvoir justement examiner avec prudence. Ensuite, vous parlez, monsieur Clément, de l'idée de prendre à charge intégralement ; ce n'est pas du tout la demande du postulat. La demande, c'est de venir alléger une charge financière, donc il n'y a pas une volonté de prendre en entier. L'intérêt du postulat était justement de laisser là une marge de manœuvre à nos conseillers communaux qui sont en charge, peut-être aussi pour faire une analyse d'efficience. Bien évidemment, la question peut aussi se poser à ce niveau-là. L'idée est vraiment de garder une ouverture sur les possibilités en lien avec l'Arpaj, tout en essayant de garder une certaine ligne qui vienne soutenir les parents, parce que maintenant, des parents qui vont s'installer sur Colombey-Muraz auront un meilleur soutien pour leurs enfants qui sont accueillis par l'Arpaj.

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Ostrini. Sur ce, je vais vous demander donc de procéder au vote pour savoir si oui ou non vous acceptez le postulat de monsieur Ostrini « Pour une meilleure participation financière de la commune pour les parents ayant recours au service de l'Arpaj ». Si vous validez le postulat, merci d'appuyer sur le bouton vert, si vous vous abstenez, sur le jaune, et si vous refusez le postulat, sur le bouton rouge. Le vote est lancé.

Résultat du vote : 25 pour, 31 contre, 0 abstention

Le postulat est rejeté.

Nous allons maintenant procéder au développement du postulat de monsieur Arlettaz au point 7 intitulé « Dynamisation des commerces locaux-régionaux par la création d'un marché couvert quotidien sur le parking central en appui du marché hebdomadaire ».

#### **Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)**

Merci, monsieur le président. Je voulais juste faire une remarque. J'ai l'impression qu'on fait des votes à bulletin secret. Vous m'avez promis qu'on pourrait voir les résultats, alors merci d'y remédier pour tous les résultats.

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci Mme Multone. Alors, apparemment, on peut les voir à la fin, mais je vais voir si on peut afficher les résultats par groupe. Je regarde après. Merci pour votre intervention.

#### **7. Développement du postulat de M. Yvan ARLETTAZ nommé : « Dynamisation des commerces locaux-régionaux par la création d'un marché couvert quotidien sur le parking central en appui du marché hebdomadaire ».**

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Monsieur Arlettaz, vous avez déposé lors du plénum de juin 2025 ce postulat, relatif au marché couvert sur la place de l'hôtel de ville. La parole est à vous.

#### **Intervention de M. Yvan Arlettaz (PLR)**

Merci beaucoup, monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la ville, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mesdames et messieurs et chers collègues conseillers généraux. Je salue aussi les citoyens qui se trouvent autour de cette assemblée ainsi que la presse.

Je pense que je rejoins un peu la pensée générale qu'il faut faire quelque chose sur cette place de l'hôtel de ville et sur cette place du marché, et qu'il faut aussi quelque chose pour dynamiser les petits commerces que l'on a autour de nous et qui ont malheureusement tendance à disparaître. Alors, si on regarde un peu la situation actuelle, on constate qu'il y a, depuis plusieurs années, des centres commerciaux périphériques qui sont bien développés depuis déjà un certain nombre d'années et qui attirent de plus en plus la population vers ces centres périphériques, mais qui restent relativement anonymes. On a en parallèle une diminution des commerces du centre-ville et ça fait un effet boule de neige puisqu'il y a moins de petits commerces et il y en a de moins en moins qui vont vouloir venir. On a une activité sociale et commerciale qui est très intéressante le mercredi, mais surtout par beau temps, on

a pu le voir cet été. On voit que les facteurs climatiques jouent un rôle non négligeable. Et puis, malheureusement, l'évolution du centre-ville aurait tendance à se faire vers un centre administratif, ce que l'on ne souhaite pas vraiment.

On reprend un petit peu l'histoire depuis l'Antiquité et au temps de Rome déjà. Sur cette image, c'est un marché couvert qui s'appelle le marché couvert de Trajan. Vous voyez qu'on n'invente rien, en voulant faire un marché couvert, c'est quelque chose qui existe depuis longtemps. Aujourd'hui, il existe encore quelques marchés couverts. Là, on a une magnifique photo du marché couvert des rives de Genève, et on voit qu'il y a un agencement des shops, alors pas beaucoup de monde, parce qu'il le fallait pour la prise de la photo, mais quand même toute cette attractivité des commerces qui vont se situer dans un lieu commun, et on verra tout à l'heure l'avantage. Si on va sur la diapo suivante, on verra qu'il y a une configuration qui peut être un tout petit peu plus conviviale et ça va attirer du monde, c'est ce que l'on souhaite.

Alors, quels sont les avantages pour les différentes personnes qui vont être impliquées dans un marché couvert ? Eh bien, pour les marchands, on va avoir une mutualisation des frais fixes. Évidemment que sous un même couvert, on va avoir la possibilité d'économiser le chauffage, l'électricité. Il va y avoir une synergie avec les autres marchands. Une simplification de la chaîne d'approvisionnement puisque ça ira en direct du producteur au consommateur et on aura un commerce personnalisé parce que lorsqu'on ira faire nos courses à l'intérieur d'un tel marché, eh bien, on va reconnaître de semaine en semaine le vendeur, ce qui n'est pas le cas dans les centres commerciaux que l'on a en périphérie. Pour les clients, c'est une accessibilité pédestre. On aura un contact privilégié et personnalisé avec les marchands et ce sera une consommation locale.

Pour les pouvoirs publics, bien sûr, il y a un développement de la mobilité douce et de l'économie circulaire, un accroissement des synergies avec les commerces actuels et les services administratifs. Géographiquement, on voit très bien où ça se situe. On aura une centralisation de l'activité commerciale locale-régionale et une augmentation de l'activité générale et des rentrées fiscales. On espère.

Monthey a quelques spécificités. Le parking de l'hôtel de ville est un des derniers parkings de surface du centre-ville. On commence à s'habituer gentiment à parquer en souterrain. Ce n'est pas très facile d'accepter ces changements, mais on y arrive. Le parking de l'hôtel de ville et la place du marché sont séparés physiquement et fonctionnellement du reste du centre-ville par la route cantonale. On connaît tous cette problématique. Et la place de l'hôtel de ville est occupée pendant plusieurs semaines par la tente de carnaval et d'autres manifestations. Donc, on a un problème qui risque de surgir.

Les centres commerciaux tels que Manor, pour ne pas le citer, sont relativement proches du centre-ville et d'un accès aisément accessible. Et il existe des commerces aux alentours de la place de l'hôtel de ville qui seraient impactés défavorablement s'il y avait une construction d'un tel marché couvert, et il faudrait réfléchir à des compensations, soit financières, soit autres, et ça, ce sera une question ouverte.

Je tiens à préciser que mon postulat est très précis. On parle d'un marché couvert, mais ça veut dire que c'est une incitation à la réflexion. Ce marché couvert peut être sous toute autre forme. L'idée, c'est de donner l'impulsion pour que l'on puisse faire quelque chose.

On veut quand même, de manière générale, inverser la tendance actuelle pour éviter la désertification commerciale du centre-ville. On veut créer une zone commerciale



attractive, qui sera distincte et complémentaire des centres commerciaux actuels. On souhaite développer un commerce personnalisé, de proximité, de qualité, imprégné de l'esprit montheysan, bien évidemment. Et on souhaiterait développer une activité commerciale, non pas hebdomadaire, mais quotidienne, qui viendrait en appui du marché du mercredi. Quelques idées : si on prend la diapo suivante, on voit une magnifique photo Google de la place du marché, et grâce à l'IA, on arrive à imaginer, avec la photo suivante, à quoi pourrait ressembler l'aménagement de ce marché couvert.

Alors, il est évident que c'est quelque chose d'ambitieux, que c'est quelque chose de grand. On pourrait garder aussi l'esprit d'un marché qui aurait la forme des halles Giovanola, qui vont disparaître bientôt, en souvenir du patrimoine montheysan. Si on réfléchit à quelque chose qui est important, il faut bien sûr aller étape par étape. Ce postulat ne veut pas dire que l'on va demander au Conseil municipal d'étudier la construction directe d'un marché couvert. On va demander au Conseil municipal d'étudier la faisabilité financière et la faisabilité technique. On va tenir compte des budgets 2026, 2027, 2028, on ne va pas demander au Conseil municipal d'investir énormément d'argent pour cela.

On veut juste demander au Conseil municipal, par ce postulat, de mettre dans le pipeline que l'on aimerait aménager la place centrale, avec peut-être un marché couvert. On demandera au Conseil municipal d'évaluer les options de gestion, si on part sur l'idée de faire des halles, que ce soit privé, que ce soit public ou que ce soit un marché privé-public. Et puis définir aussi les critères d'admission des marchands. On souhaiterait que ce soient des marchands locaux qui amènent et vendent directement leurs produits. Et puis, il faudra bien sûr étudier la problématique des parkings et des accès. Il faudrait évaluer aussi l'impact des travaux pour les commerces qui bordent la place de l'hôtel de ville, évaluer la possibilité de réunir physiquement et fonctionnellement le futur marché couvert au reste du centre-ville.

Lors de la question que j'avais posée en juin, on a déjà une ébauche de réponse. Et puis, la spécificité de mon texte est d'étudier la modularité de l'infrastructure, pour le carnaval, pour les événements culturels, pour les foires locales, etc. Donc, je tiens à préciser que les questions sont relativement précises, mais qu'elles vont permettre, avec une réponse précise, l'ouverture vers d'autres choses, vers une autre réflexion. Donc, n'imaginez pas, encore une fois, qu'on va demander, par ce postulat, la construction du marché couvert, on va demander par ce postulat la réflexion et la faisabilité d'une proposition précise qui peut s'ouvrir sur autre chose. Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour les questions.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Arlettaz. La parole est à la salle. Je donne la parole à monsieur D'Errico.

### **Intervention de M. Adrien D'Errico (PS-GC)**

Cher président de la Ville, chères et chers conseillers municipaux et conseillères municipales, cher président du Conseil général, chères et chers collègues, chers messieurs Arlettaz et Couturier et chère madame Duchoud. Le groupe PS et gauche citoyenne s'est penché avec intérêt sur le postulat que vous défendez ce soir. Nous partageons, par ailleurs, le constat de départ. Le centre-ville de Monthey mérite d'être soutenu et dynamisé. Cela étant, la piste de réponse proposée par ce postulat



ne nous semble pas être la bonne. Voici quelques arguments qui concourent à cette conclusion.

Un marché couvert quotidien sur la place de l'hôtel de ville risquerait d'entrer en concurrence directe avec les commerces déjà établis, et nous devons nous demander sérieusement ce qu'en pensent ces commerçants, celles et ceux qui se tiennent au centre-ville depuis des années déjà, malgré les difficultés. Ce projet ne risque-t-il pas, plutôt que de les soutenir, de les fragiliser encore davantage ? Ensuite, ce marché couvert impliquerait certains investissements en termes d'infrastructures, par exemple. Nous sortons, ça a été rappelé, d'un cycle d'investissement conséquent, et il serait peu responsable d'ouvrir un nouveau dossier sans aucune garantie de succès, d'ailleurs. C'est souligné, n'est-ce pas, quand il s'agit de soulager les ménages dans le cadre de la garde de leurs enfants. Je me permets de le faire également lorsqu'il s'agit de servir le commerce.

Plutôt que de se lancer dans un projet lourd et complexe, nous devrions peut-être commencer, par principe d'économie, par investir dans l'existant, soigner, consolider et renforcer le marché hebdomadaire du mercredi, qui mérite d'être soutenu comme il se doit. Il faut aussi souligner la question des places de parc, véritable sujet d'inquiétude, et ça a été relevé, d'ailleurs, des Montheysannes et des Montheysans, si j'en crois les discussions qui ont pu être ouvertes ici sur la dernière législature, tout comme, d'ailleurs, au café du coin. Ce projet supprimerait ou, à minima, rognerait l'un des derniers parkings de surface du centre-ville alors que la pression semble déjà forte. Par ailleurs, et ce sera le dernier argument avancé ici, la place de l'hôtel de ville n'est pas une zone qui doit être dédiée uniquement au sacro-saint commerce. C'est un lieu d'animation, de rencontre, de culture et de vivre ensemble. Réduire son rôle à une simple vocation marchande serait, à notre sens, une idée bien restrictive et donc une erreur. Pour toutes ces raisons, le groupe PS et gauche citoyenne ne soutiendra pas ce postulat, et je vous remercie pour votre bienveillante attention.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci monsieur D'Errico. Je donne la parole à monsieur Clément.

### **Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers et conseillers municipaux, chers et chers collègues, messieurs les conseillers généraux Arlettaz et Couturier et madame la conseillère générale Duchoud. Le groupe Le Centre s'aligne pleinement sur la nécessité de dynamiser le cœur de ville et d'obtenir une vue claire de la stratégie de développement du noyau hôtel de ville, platane, place centrale. Ce périmètre est, à nos yeux, le noyau névralgique de la vie de notre cité. Il mérite une vision des priorités et un calendrier lisible. Nous saluons l'intention du postulat et l'énergie mise à penser des solutions concrètes. Toutefois, en l'état, la démarche nous paraît trop ambitieuse et surtout trop prescriptive. Elle prédétermine un objet unique, même s'il a été précisé que les détails devaient s'inscrire dans une vision plus large.

Elle prédétermine un objet unique, un marché couvert permanent, et en décline déjà la gouvernance, les critères d'admission, le stationnement jusqu'aux liaisons structurantes. Ce niveau de détail enferme quand même la Municipalité dans une solution avant même d'avoir établi un diagnostic partagé. Par ailleurs, la pérennité



d'un marché couvert à Monthey nous semble incertaine. Ayant personnellement vécu une quinzaine d'années à Genève et bien connu la Halle de Rive, je mesure combien ce modèle s'appuie sur un bassin de population, un flux touristique et un pouvoir d'achat sans commune mesure avec notre réalité locale. Un copier-coller de ce concept risquerait d'aboutir à un équipement coûteux, sous-utilisé et difficile à faire vivre au quotidien.

Nous préconisons donc une approche par objectif et par étape moins risquée et plus adaptée, et si, et seulement si, la demande et la viabilité sont démontrées dans un cadre financier prudent et en s'assurant d'un retour sur investissement satisfaisant. En conclusion, le groupe Le Centre partage pleinement la finalité de redonner de l'élan au centre-ville, mais ne peut pas soutenir le postulat tel que rédigé, car il préjuge la solution et détaille outre mesure des choix qui relèvent d'abord d'un travail d'analyse stratégique. Nous proposons dès lors de refuser le postulat en l'état.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Clément. Je donne la parole à madame Multone.

### **Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)**

Monsieur le président du Conseil général, chers collègues, cher public. Nous remercions madame Duchoud et messieurs Arlettaz et Couturier pour le dépôt de ce postulat, qui, pour mémoire, fait partie intégrante du programme de Monthey Demain. Bien que ce projet corresponde aux aspirations de notre groupe, nous demandons à la Commune de Monthey d'étudier la pertinence actuelle de ce dossier.

Notre groupe Monthey Demain soutient pleinement le projet de création d'un marché couvert, qui, rappelons-le, est initié par plusieurs de nos membres. Celui-ci permettrait des manifestations polyvalentes, offrant une dynamique nouvelle à notre ville.

L'objectif principal du postulat présenté ce jour étant de revitaliser le commerce local, au-delà des clivages partisans, il est aussi nécessaire de veiller à ce que cela ne fasse pas concurrence aux commerces qui sont à proximité.

Ce projet ne doit pas se limiter à une simple infrastructure, mais doit insuffler une véritable dynamique commerciale au centre-ville. En favorisant les échanges entre producteurs locaux, commerçants et consommateurs, ce marché couvert pourrait devenir un lieu emblématique, renforçant l'identité montheysanne.

Nous encourageons une réflexion approfondie, et largement concertée, pour garantir la réussite d'un tel projet ambitieux et structurant pour notre ville, tout en réfléchissant où il devrait être réalisé : en effet, aujourd'hui, le centre-ville commercial est en train de se déplacer. Ainsi, et par exemple, l'espace devant le Théâtre du Crochetan pourrait peut-être s'avérer intéressant.

Enfin, il est important que cette étude, à financer par la commune, intègre les places de parc nécessaires, et analyse également l'opportunité de l'ensemble des projets qui lui ont déjà été soumis par le passé ; différentes études pour un passage sous la place centrale ont été remises à la commune.

Nous rappelons que la réalisation d'un tel projet peut, au besoin, être financée en partie par des privés, vu que la Commune est dans une période où les investissements doivent se limiter à des entretiens et maintiens du patrimoine.



Pour conclure, toute place de parc qui sera supprimée devra être remplacée.

Merci de votre attention.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci madame Multone. Je donne la parole à monsieur Gremaud.

**Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe (PLR)**

Mesdames et messieurs, en vos titres et fonctions. La place de l'hôtel de ville, et plus largement la place centrale de Monthey, est au cœur de la vie des Montheysans et Montheysannes. Aujourd'hui utilisée comme parking, espace de vie et de rencontre, elle mérite une réflexion de fond sur l'avenir. Le postulat de nos collègues Yvan Arlettaz, Mathieu Couturier et Andrea Duchoud a le mérite de poser cette question et de donner une impulsion. Nous saluons cette démarche, car elle rejoint la volonté de beaucoup de Montheysans et de Montheysannes de voir ce lieu réaménagé et mis en valeur. Le débat au sein de notre groupe a montré une volonté claire. Cette réflexion doit rester ouverte. Plus qu'un marché couvert, il s'agit de lancer une étude sur un aménagement global. Végétalisation, convivialité, usage polyvalent, intégration de la dynamique du centre-ville.

Comme l'a précisé monsieur Arlettaz, l'ouverture du postulat permet à la Municipalité de nous proposer des variantes, voire un contre-projet. Cette réflexion rejoint les orientations de notre programme de législature, qui vise à entretenir et développer des infrastructures de qualité et à renforcer l'attractivité du centre-ville. C'est aussi une attente partagée bien au-delà des lignes partisanes, une affaire de toute la population montheysanne. Mais soyons clairs. Ce projet ne se réalisera pas demain. Les finances de la ville sortent d'un cycle d'investissements lourds et entrent dans une phase de désendettement. Ce que nous votons ici, ce soir, n'est pas un projet figé, mais le commencement d'une étude qui doit donner l'impulsion pour un aménagement dont la réalisation se situera dans une quinzaine d'années, à l'instar d'autres grands projets que Monthey voit naître, ceux réalisés et récemment mis en service.

Pour conclure, la majorité de notre groupe soutiendra ce postulat dans l'esprit d'ouverture qui a été rappelé lors de la prise de parole de monsieur Arlettaz. Ce n'est pas un projet arrêté, mais une impulsion nécessaire pour imaginer dès aujourd'hui la place centrale de Monthey de demain, une place vivante, attractive et tournée vers l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Gremaud. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je donne la parole à monsieur Arlettaz.

**Intervention de M. Yvan Arlettaz (PLR)**

J'aimerais juste répondre à chacun d'entre vous. Monsieur D'Errico, vous parlez d'une concurrence avec les commerces établis. Oui, c'est sûr ; mais non, ce n'est pas une concurrence avec les commerces établis, c'est une complémentarité, c'est une concurrence avec les grands commerces qui sont périphériques, et on va faire autre



chose. Le souhait, c'est de faire autre chose. Alors, c'est sûr qu'il y a des investissements, mais comme on l'a dit par l'intermédiaire de monsieur Gremaud, c'est un investissement qui va se préparer et qui va avoir lieu dans les 10, 15, 20 prochaines années. C'est très ambitieux, on est d'accord, et ce n'est pas demain qu'on va réaliser cela, ça prendra du temps.

En ce qui concerne monsieur Clément, vous me dites que le projet est trop précis. Oui, c'est juste, c'est trop précis, mais je l'ai volontairement voulu précis pour qu'on ait une base de discussion, et ça reste une base de discussion. Si on reste flou, on ne sait pas de quoi on va parler, et ce soir, vu qu'il était très précis, eh bien, vous avez pu vous exprimer là autour, et c'est le but. Ce n'est pas parce que c'est précis que c'est définitif, que c'est figé dans le marbre. C'est précis parce que c'est une base de discussion et c'est une impulsion. Donc, on va prendre ces points précis et avancer là-dessus, et chaque réponse, comme je l'ai dit, va donner une ouverture sur autre chose.

Madame Multone, je vous remercie pour votre soutien. Vous avez évoqué que cette idée était déjà présente dans le passé. En effet certaines personnes de votre groupe à l'époque ont déposé une idée. J'ai demandé à ces personnes si j'avais l'autorisation d'utiliser les projets qui avaient été faits et je n'ai pas eu l'autorisation de leur part. C'est pour ça que ce soir, je n'ai pas présenté publiquement ces maquettes qui étaient déjà très bien faites. Alors, rendons à César ce qui est à César, j'ai pris des idées chez eux, en accord avec eux, mais je ne vais pas les citer pour des questions de droit d'auteur quelque part. Donc, oui, merci.

Et puis, je rebondis sur ce que m'a dit monsieur Gremaud de notre discussion à l'intérieur. Évidemment, lorsque l'on a un projet qui est ambitieux et qui va assez loin, ça suscite des discussions, et on est tous d'accord de dire que ce sera sur plusieurs années.

Alors, j'aimerais juste conclure ma présentation ce soir en disant que l'avenir ne doit pas se prévoir, mais l'avenir doit se préparer. Et si vous acceptez ce postulat, ce que j'espère que vous allez faire, eh bien, on va préparer l'avenir de notre centre-ville avec les idées qui vont venir de tout un chacun ; les idées vont venir des chefs de services, des municipaux. Et c'est ce que j'appellerais l'intelligence collective qui nous permettra de faire quelque chose pour notre ville dans un délai de 5, 10, 15 ou 20 ans. Et j'espère que dans 20 ans, on pourra dire, bon, on était là ce soir, on a pris la décision d'accepter ce postulat. On a pris la décision de donner l'impulsion à la Municipalité pour mettre dans le pipeline ce magnifique projet. Je vous remercie pour votre attention.

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Arlettaz. Nous allons donc procéder au vote. Donc, pour être bien clair, si vous soutenez ce postulat, vous mettez vert. Si vous abstenez, jaune. Si vous le refusez, rouge. Le vote est lancé. Ah, pardon. Juste un petit moment. Il y a juste la technique qui a décidé d'embêter. Un petit instant, s'il vous plaît, merci.

*[petite pause technique liée au système de vote]*

Alors, comme on ne va pas perdre trop de temps là-dessus, et puisque la technique décide de compliquer la donne, je vous propose de faire un vote à main levée à l'ancienne. Voilà, je sens qu'il y a des gens émus dans la salle. Donc, on va solliciter les scrutateurs. Alors je demande à ceux qui soutiennent le postulat de lever la main et je laisse les scrutateurs passer dans les files pour le comptage. Merci. Parfait.



Maintenant, ceux qui s'abstiennent, levez la main, s'il vous plaît. Et maintenant, ceux qui s'opposent au postulat, merci de lever la main, s'il vous plaît. Parfait, merci.

Résultat du vote : 30 pour, 24 contre, 2 abstentions.

Le postulat est accepté.

Merci. Nous allons passer au point 8 de l'ordre du jour, la résolution déposée par le Centre, intitulée Résolution concernant l'aménagement des toilettes non genrées dans la nouvelle école de Mabillon V.

## **8. Résolution concernant l'aménagement des toilettes dites « mixtes » dans la nouvelle école de Mabillon V**

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Pour rappel, je demande au Conseil général d'exprimer son opinion sur des événements ou un événement important. Je vais transmettre la parole au signataire, monsieur David Clément. Ensuite, comme le prévoit le règlement, nous allons demander si une discussion générale est demandée, et enfin, le vote. Est-ce qu'il y a des remarques sur la procédure ? Parfait. Donc, sur ce, je demande donc à monsieur Clément de présenter la résolution.

### **Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)**

Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues. Je vous remercie d'être entré en matière pour mettre ce postulat à l'ordre du jour. Comme vous le savez, s'agissant de Mabillon V, l'intégration des toilettes dites mixtes a suscité des débats et des préoccupations auprès d'une partie de la population de parents d'élèves. Et nous ne pouvons ni l'ignorer, ni le dramatiser. Il s'agit d'entendre, de comprendre, d'apaiser. L'objectif de la résolution est clair : que le Conseil général prenne position symboliquement en faveur d'un climat scolaire serein, inclusif et respectueux de la diversité, tout en veillant également à ce que nos choix d'infrastructures ne deviennent pas une source de tension.

Elle rappelle également qu'il appartient aux autorités communales de garantir à la fois les standards d'égalité et d'inclusion et les attentes légitimes de sécurité, d'intimité et de confort des usagers, et autrement dit, concilier valeur et usage concret. Cette résolution se veut ferme dans le cap, mesurée dans la méthode. Elle n'ordonne rien, puisque telle n'en est ni sa fonction, ni sa portée. Elle exprime des préoccupations au vu des tensions et de la pétition qui a circulé. Pourquoi voter ce texte ? Parce qu'il rassemble, il ne tranche pas pour ou contre un modèle unique, il reconnaît la diversité des sensibilités. Parce qu'il respecte les compétences, le Conseil municipal reste libre de ses analyses, choix techniques et calendriers. Notre rôle est ici de se positionner au nom du climat scolaire ambiant, parce qu'il protège le vivre-ensemble.

À l'école, inclusion et intimité ne sont pas antinomiques. Elles se co-construisent avec les usagers et les professionnels sur la base de faits et de bonnes pratiques. À celles



et ceux qui pourraient craindre une remise en cause des principes d'égalité ou une rigidification du débat, disons-le honnêtement, ce texte n'est ni un veto, ni un blanc-seing. C'est une voie responsable, écoutée, évaluée, apaisée. Il s'agit d'une prise de position forte du Conseil général pour la qualité du climat scolaire, comme je l'ai mentionné, sans préempter la solution technique et sans lier, évidemment, la Municipalité, puisque tel n'en est pas son but. En votant cette résolution, nous envoyons un signal clair.

Monthey sait tenir ensemble ces valeurs d'inclusion et ces exigences d'intimité, de sécurité et de confort pour les enfants, en privilégiant le dialogue et la méthode. C'est pour cela que je vous invite à l'adopter. Je rajoute aussi que cette résolution est déposée conjointement par le Centre et par Monthey Demain.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Clément. Donc, il faut savoir que lorsqu'une résolution est déposée, le bureau qui doit trancher et il a tranché 5 pour, 2 contre ; la résolution est donc valable. Avant de vous poser la question « souhaitez-vous ouvrir la discussion » et donc voter, je donne la parole au président de la Ville, monsieur Thétaz.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité**

Merci, monsieur le président du général, mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux. Effectivement, je pense que la prise de parole de la Municipalité est attendue, notamment par le monde journalistique, que nous avons fait patienter en fin de semaine passée, puisqu'il était important pour nous de vous donner, à vous, les représentants de la population, certaines informations et apporter également et surtout, j'ai envie de dire, certaines clarifications.

Tout d'abord, mesdames et messieurs, on parle beaucoup de pétition. Alors, officiellement, et je tiens à le dire haut et fort, la Municipalité, via sa Chancellerie, n'a reçu aucune pétition. Il est donc impossible de mesurer un quelque nombre de signatures, ni de vérifier si les gens avaient bel et bien signé à travers leur date de naissance.

Néanmoins, c'est une problématique qui est prise très au sérieux par la Municipalité, parce qu'il s'agit d'une mesure, la mise en place de ces toilettes mixtes, qui, au-delà de son apparente simplicité logistique, touche à des principes fondamentaux de notre société. L'objectif n'est pas d'imposer un modèle, mais de garantir un espace inclusif, sûr et respectueux également de l'identité de tous les élèves. Pourquoi ce choix ? Pourquoi ce choix de mettre en place des toilettes mixtes dans ce bâtiment du Mabilon V ?

Il s'agit d'une décision et d'une discussion tout d'abord au Copil de la construction de ce bâtiment du Mabilon, dans lequel il y avait des architectes et des représentants du Conseil municipal. Cette proposition de mettre en place les toilettes mixtes est venue des architectes sur recommandation du Canton, qui préconise également la mise en œuvre de ce concept dans tous les bâtiments cantonaux récents ou en cours de construction. Ce n'est pas quelque chose de nouveau dans les centres scolaires valaisans, puisqu'à Fully, cela fait plus de 23 ans qu'il y a des toilettes mixtes dans les écoles. À Saint-Maurice, l'agrandissement de l'école primaire toute récente a fait aussi place à ces toilettes mixtes, et plus récemment, enfin de manière un peu plus



ancienne, le nouveau bâtiment de l'ECCG de Sierre, inauguré en 2019, comporte aussi des toilettes mixtes.

Et ce sera apparemment le cas aussi du nouveau collège de Sion, appelé Ella Maillart, qui est actuellement en cours de construction, qui sera ouvert en 2026. C'est l'occasion de vous préciser aussi que ces toilettes mixtes existent déjà dans les écoles de Monthey, dans certains centres scolaires, des petits centres scolaires, où, effectivement, on a la même toilette pour les garçons, les filles, et puis les enseignants.

Je crois qu'il est important aussi de parler un petit peu d'intimité. Une intimité qui est totalement respectée avec ces toilettes mises en place au Mabillon V, avec des sanitaires qui sont constitués de cabines individuelles, hautes et fermées jusqu'au sol. Ça a été une volonté de la Municipalité, une discussion qui a eu lieu jusqu'au début de cette législature, de fermer ces cloisons jusqu'au sol avec une jointure, et qui sont hautes de 2,20 mètres ; il est donc impossible pour un enfant d'aller guigner par-dessus. On a tenu compte aussi de l'aspect des menstruations chez les filles, et on sait que cela peut arriver déjà dans le cadre des écoles primaires. Chaque espace WC comprend au moins une cabine munie d'une petite poubelle hygiénique prévue à cet effet, ce qui répond également à une problématique qu'on a pu souvent entendre ces derniers jours.

Il est aussi important de prendre en considération certains cas médicaux qui existent et qui sont réels chez les enfants. Je prends un exemple, l'hypospadias, une anomalie congénitale de l'urètre chez les garçons qui touche entre 1 garçon sur 150 et 1 garçon sur 300. Et il existe des cas aujourd'hui dans les écoles primaires de Monthey, et ces configurations médicales, qui existent bel et bien, plaident notamment pour des sanitaires individuels, discrets et inclusifs, le tout sans surenchère idéologique. À titre d'exemple, en cours de semaine passée, un papa d'élève, dont le fils souffre justement d'hypospadias, m'a téléphoné et m'a vraiment remercié pour la mise en place de ces toilettes mixtes, qui répondent à un réel besoin, notamment pour son fils.

En termes de praticité, et là, c'est également très important de le mentionner, j'ai demandé un rapport au directeur des écoles primaires de Monthey, Michael Morisod, pour savoir que, sur le terrain, depuis le début de l'année scolaire, il n'y a aucun problème sérieux qui est remonté. C'est quelque chose qui fonctionne extrêmement bien, et qui ne comporte pas de difficultés particulières à mettre en place.

J'aimerais aussi corriger un certain nombre d'informations, informations fausses, qui ont circulé sur les réseaux sociaux et même dans certains médias par rapport à la poursuite de la construction de ce bâtiment et de ses 2 salles de gym qui vont voir le jour dans ces prochaines années, d'ici 2028. Non et non, il n'a jamais été question de mettre des vestiaires mixtes pour les douches des salles de gym. Il a toujours été question de séparer vestiaire garçon et vestiaire fille, notamment avec des douches.

En conclusion, je peux simplement vous dire que c'est un choix, un choix assumé de la Municipalité de mettre en place ces toilettes mixtes, un choix qui garantit respect de l'enfant, dignité et égalité. Merci de votre attention.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur le président.



La question est maintenant de savoir si il y a une volonté de votre part, au sein du plenum, d'ouvrir ou non la discussion. Si vous souhaitez ouvrir la discussion, il faut procéder à un vote, sinon on peut procéder directement au vote de la résolution. Pour le vote si oui ou non vous souhaitez ouvrir la discussion sur ce thème, on peut le faire à main levée pour simplifier la donne. Alors, les personnes qui souhaitent ouvrir la discussion, merci de lever la main, donc de s'exprimer. Parfait, merci. Ceux qui souhaitent s'abstenir, merci de lever la main. Donc, s'abstenir pour l'ouverture de la discussion. Très bien, merci. Et ceux qui refusent la discussion, merci de lever la main.

Alors, il y a juste une erreur de comptage ou des personnes qui ne sont pas exprimé. On va reprocéder au vote. Si vous souhaitez l'ouverture des débats, merci de lever la main et de la laisser en haut, s'il vous plaît, pour l'ouverture des débats. Très bien, merci. Maintenant, ceux qui s'abstiennent, merci de lever la main. Parfait. Et maintenant, ceux qui refusent la discussion. Parfait, merci.

Résultat du vote : 31 pour, 10 contre, 15 abstentions

L'ouverture de la discussion sur la résolution est acceptée.

Je donne donc la parole au plenum. Qui souhaite prendre la parole ? Je donne la parole à monsieur Burri.

### **Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC**

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, mesdames et messieurs les représentants des médias, mesdames et messieurs dans le public, chers et chers collègues. Le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne a pris connaissance de la résolution déposée par Le Centre et Monthey Demain au sujet de l'aménagement des toilettes mixtes du Mabillon V. En préambule, notre groupe s'interroge sur la pertinence pour le législatif que nous sommes de devoir intervenir sur cette thématique qui relève prioritairement du travail opérationnel dont le Conseil municipal, soit l'exécutif communal, est en charge. Que des citoyens s'emparent de cette thématique par le biais d'une pétition, relève de leurs bons droits, et en ce sens, il faut saluer cet acte citoyen qui appelle effectivement une réponse du Conseil municipal.

Il faut par ailleurs relever que la pétition en ligne n'ayant pas encore été formellement déposée, une discussion à son sujet est pour le moins prématurée. C'est au nom de la séparation des pouvoirs que le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne refusera la résolution. Cela étant, pour le groupe PS-Gauche citoyenne notamment, les toilettes mixtes sont une bonne proposition à la problématique soulevée par les pétitionnaires. Elle émane concrètement de la posture que défend le Parti socialiste et la gauche au niveau fédéral et cantonal. Dans le cas précis, le Comité de pilotage et les deux services communaux concernés ont suivi les recommandations du Canton du Valais avec l'aval de l'ensemble du Conseil municipal.

Et enfin, il y a lieu de relever que les toilettes de l'UAPE sont aussi mixtes, ce qui n'a donné lieu, jusqu'à présent, à aucune levée de boucliers. Je vous remercie pour votre attention.



### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Burri. D'autres demandent de prise de parole ? Monsieur Bellwald.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la Municipalité, mesdames et messieurs du Conseil municipal, chers collègues. On a déjà débattu sur la forme, j'en veux pour preuve, tout à l'heure, monsieur Clément, qui a fourché, qui nous a parlé de son postulat. Ça devrait être une question écrite, ça reste une question écrite, je ne comprends pas le mélange des genres. On a une pétition qui n'a pas été déposée. On a enfin eu un peu d'informations, dont des informations qui indiquaient que tout n'était pas exactement comme ça a été présenté. C'est important qu'un plénum prenne des décisions en connaissance de cause, et je le répète, une question écrite qui aurait demandé, disons, le retour d'expérience aurait été plus appropriée. Ce soir, si on accepte, fin de la discussion. On va dire « oui », le Conseil général de la ville de Monthey est pour la qualité du climat scolaire. Eh bien, j'espère qu'on est pour la qualité du climat scolaire ! Mais quel lien avec la pétition ? Pourquoi ça vient en urgence aujourd'hui ? Je trouve que ce mélange des genres est dommage, et si on veut être pragmatique, on doit respecter, en effet, la séparation des pouvoirs. Et poser une question écrite à la fin en disant à la Municipalité « expliquez-nous, continuez à créer du dialogue avec les gens, à entendre les gens ; quels sont vraiment les soucis ? ». Et on repose des questions précises sur le retour d'expérience : à Fully, comment ça se passe ? On les contacte, on leur demande de l'information, on reçoit de l'information. On est factuel. Bref je ne vais pas refaire toutes les questions, je les ai déjà posées tout à l'heure.

Tout ça pour dire qu'on ne peut pas accepter une résolution qui ne pose pas de questions, si ce n'est : « sommes-nous pour la qualité du climat scolaire, enfin, une qualité du climat scolaire plutôt bonne ? ». J'espère que oui. Or, si la question qui est derrière est « est-ce qu'on soutient ou non la pétition », je trouve que ça n'avait pas lieu d'être posée sans avoir toutes les informations. C'est pourquoi je refuserai cette résolution. Je vous remercie.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Bellwald. Je vous rappelle que la forme a quand même été respectée, car validée par le Bureau à 5 voix pour, 2 contre. Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Oui, monsieur Bräm.

### **Intervention de M. Patrick-Alexandre Bräm, responsable de groupe Monthey Demain**

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues. Les préoccupations des Montheyannes et des Montheyans sur les toilettes mixtes du Mabillon 5 proviennent de l'héritage de décisions qui ont été prises par le passé. Nous tenons à préciser que le sujet de ce soir n'est pas de débattre sur l'historique ni les raisons de ces choix. Ce soir, notre groupe a, au travers de ce qui a été présenté par David Clément tout à l'heure, simplement demandé à la Municipalité une intervention rapide pour répondre aux inquiétudes de nos concitoyennes et concitoyens, qui se sont notamment exprimés au travers d'une pétition qui a déjà réuni plus de 1 000 signatures à ce jour. Alors, je le conçois, ça n'a pas été fait dans les règles de l'art,



j'en suis 100 % d'accord. Cela dit, ça illustre néanmoins une préoccupation de nos concitoyens et concitoyennes.

Et dans ce contexte, nous sommes représentants de nos concitoyennes et concitoyens, et cela fait sens que l'on en parle ce soir et que cette préoccupation soit prise en considération par la Municipalité pour que des décisions soient prises. En d'autres termes, nous demandons à la Municipalité, au travers de ce qui a été expliqué tout à l'heure, qu'elle se positionne sur ce sujet et réagisse rapidement par des mesures concrètes afin d'apporter de la tranquillité d'esprit à nos enfants, de répondre aux préoccupations des concitoyennes et des concitoyens, et de ramener le calme et la sérénité dans nos écoles. Merci pour votre attention.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Bräm. Donc je rappelle que la résolution demande explicitement au Conseil général d'exprimer son opinion sur un événement important. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Très bien, ce n'est pas le cas.

Je vais vous demander donc de procéder au vote. Parfait, donc on va abandonner la technique et on va revenir donc au moyen standard. Nous allons donc procéder de la manière suivante. Si vous êtes favorables à la résolution, levez la main. Très bien, merci. Ceux qui s'abstiennent, s'il vous plaît, levez la main. Levez bien la main, s'il vous plaît. Merci. Maintenant, ceux qui refusent la résolution, levez la main, merci.

Résultat du vote : 27 pour, 24 contre, 5 abstentions

La résolution est acceptée.

Nous allons arriver donc au point 9, les divers.

### **9. Divers**

#### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

La parole est à la salle. Monsieur Bellwald.

#### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)**

Merci. Le débat sur la résolution a eu lieu et je vais aller au bout de ma réflexion. C'est-à-dire que je vais déposer une question écrite dans les divers exprimant une inquiétude, une demande d'éclaircissement sur le sujet, ainsi que ce qui me semble être bien sûr suffisant et ô combien plus efficace, même si malheureusement, c'est bien moins porteur pour d'autres considérations. Donc je formule les questions suivantes. Quel est le retour d'expérience des autres écoles qui ont déjà ce système ? Je parle donc des WC mixtes installés depuis un moment. Quel est le retour factuel, de la direction des écoles, du corps enseignant, de l'association des parents ? Dans quel contexte la décision a été prise à l'époque ? Qui était partie prenante ? Il a déjà été répondu en partie, mais ce sera important de le savoir, peut-être plus étayé par écrit. De nombreuses informations entourant la pétition semblent approximatives.

Pourriez-vous préciser l'état des WC au Mabillon V (WC fermés). Les douches, vous en avez déjà parlé, mais je pense que c'est important et qu'on le répète ce soir. Je tiens à le répéter, tout n'était pas exact. Et que dit la directive cantonale en la matière ? Quelles sont les obligations légales ? Est-ce que ce projet est en faute pour des aspects légaux ? Et finalement, est-ce que la pétition a été déposée ? Est-ce qu'on a une indication du nombre de signatures, nombre de montheysans, de gens qui sont partie prenante ou touchés ? Qui ont, par exemple, des enfants dans cette école. Vous avez déjà bien répondu avant ; je ne sais pas si vous souhaitez répondre en partie ou même apporter des compléments en question orale, ça me va de la transformer donc en question orale. Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Bellwald. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Cepi.

**Intervention de M. Jonathan Cepi (PLR)**

Cher président du Conseil général, chers membres du Conseil municipal et membres du Conseil général. Au nom du PLR, je souhaite déposer un postulat concernant la faisabilité et la création d'un terrain de padel à Monthey. Je vous remercie.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Cepi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Burri.

**Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers et chers collègues. A plusieurs reprises ces dernières semaines, la presse a fait état d'une situation apocalyptique du groupe énergétique Altis, détenu par la commune de Val-de-Bagne, laquelle a déjà dû injecter plusieurs millions pour maintenir à flot cette société en charge des services industriels communaux. Je me souviens qu'au moment de transformer les services industriels de Monthey en société anonyme sous le nom de Monthey Energy S.A. en 2023, le processus de mutation identique entrepris par le Val-de-Bagne avait été érigé en modèle. Je sais, pour avoir présidé la commission ad hoc dont les conclusions ont été approuvées par le Conseil général du 23 août 2021, toutes les cautions qui ont été prises dans la rédaction des divers documents pour éviter tout dérapage et veiller à ce que cette SA communale soit et reste strictement en main communale. La présente question orale vise à demander à la Municipalité quels sont les moyens de controlling internes et externes mis en œuvre pour éviter toute mauvaise surprise dans la gestion de Monthey Energie SA afin de lui assurer un avenir, que je lui souhaite, le plus serein possible ? Merci pour votre attention.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Burri. La parole est à monsieur Grau.

### **Intervention de M. Christophe Grau (Monthey Demain)**

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues, chers publics. Sur le même sujet que monsieur Burri, ceci est une demande de Monthey Demain.

La population de Bagnes vient de découvrir que son distributeur d'énergie Altis, organisé en société anonyme, était dans une situation économique désastreuse. Et qu'afin d'éviter de devoir déposer son bilan, la Commune allait devoir y réinjecter 2.5 millions de francs.

L'assemblée générale et la population de Bagnes sont mises devant le fait accompli, et donc contraintes d'entériner toutes les fâcheuses conséquences.

Cela montre que nos sociétés anonymes communales, telles Monthey Energie SA, Les Tilleuls SA, Gessimo SA, Bioark SA, Terminal Rail Route SA, etc., pourraient entraîner notre commune dans pareille situation.

En effet, les décisions de leurs Conseils d'administration sont confidentielles, et rien ne prouve qu'elles prennent les décisions les plus opportunes, en se bornant à servir d'abord l'intérêt des citoyens.

Monthey ne pourrait se permettre de perdre son service électrique, ou des terrains stratégiques comme ceux de Gessimo voire des Tilleuls. Ainsi, en cas de débâcle de l'une de ces structures, notre Conseil général, comme celui de Bagnes, se verrait quasi contraint de débloquer tous les millions nécessaires.

C'est la raison pour laquelle, nous demandons que la Commission de Gestion du Conseil général soit nantie, annuellement et en même temps que les comptes communaux, d'un rapport circonstancié pour chaque société où la commune possède une part significative (plus de 30% du capital), ou qu'elle fournit un prêt ou une caution d'un montant global supérieur à 3% des recettes fiscales brutes du dernier exercice.

Ce rapport devra émaner de l'Organe de Contrôle de l'entité concernée, et fournir tous les chiffres et ratios nécessaires permettant de bien cerner ses résultats détaillés, la situation financière, et son évolution dans le temps. Merci.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, M. Grau. D'autres demandent prise de parole. Monsieur Pochon.

### **Intervention de M. Pascal Pochon (Le Centre)**

Bonsoir, mesdames et messieurs, en vos titres et fonctions. monsieur le président, en date du 26 juillet 2025, la Nouvelliste a publié un article sur des incivilités constatées au parc du Crochetan et une cohabitation difficile avec la garderie et les visiteurs. Qu'en est-il ? Je vous remercie pour votre réponse.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Pochon. La parole est à madame Michaud.

**Intervention de Mme Nadia Michaud (PS-CG)**

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les municipaux, chers et chers collègues. Suite à la fermeture progressive de l'entreprise Sunfire sur le site de Gessimo, nous avons pris acte que les employés ont été oubliés. Pas de plan social digne de ce nom et des compensations ne tenant pas compte de la réalité des familles touchées. Notre groupe le regrette. Des interrogations subsistent aussi autour du devenir de la Halle hébergeant l'entreprise. Nous souhaitons notamment savoir si Sunfire honorerà son bail jusqu'à son terme.

Nous souhaitons aussi savoir si d'autres locataires se sont manifestés pour reprendre cette halle, et si oui, dans quel délai. Le cas échéant, où en sont les recherches pour maintenir une activité dans ces locaux industriels ? Merci.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, madame Michaud. Je n'ai pas compris, c'est une question écrite, orale?

**Intervention de Mme Nadia Michaud (PS-CG)**

Question orale.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Parfait, merci. Je donne la parole à monsieur Clément.

**Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers et conseillers municipaux, chers collègues. Je rejoins l'intervention de Mme Michaud sur le même thème. C'est une question orale sur le dossier Sunfire. Donc faisant suite à l'intervention de Mme Michaud au précédent Conseil, nous relevons que Sunfire Switzerland SA est inscrite en liquidation en registre du commerce depuis le 6 août. Nous vous serions reconnaissants, monsieur le président de la Ville, d'informer le Conseil général si des échanges entre la commune, Sunfire et la Promotion économique cantonale ont eu lieu depuis. Dans votre réponse lors du plénum du 16 juin, vous disiez être en attente d'un contact de leur part. Ne faudrait-il pas être plus proactif ? Par ailleurs, quels enseignements la Municipalité tire-t-elle de ce dossier pour mieux anticiper à l'avenir ce type de délocalisation ? Veille économique renforcée, dispositif d'alerte précoce, points réguliers avec les directions ou les maisons-mères.

Quels sont les scénarios alternatifs ? Serait-il enfin possible de présenter au prochain Conseil un bref état d'avancement et les mesures préventives envisagées, ainsi qu'un plan stratégique du service de la promotion économique ? Je vous remercie pour votre réponse.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, monsieur Clément. D'autres prises de parole, madame Multone.



### **Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)**

Monsieur le président Thétaz. Nous sommes aujourd'hui le deuxième jour de l'automne. Vous nous avez informé que la mise au concours pour l'exploitant du Terminal rail route Monthey serait faite en été, après avoir été déplacée. Le chantier a été inauguré il y a 3 jours, en grande pompe, et aussi en tant que président du conseil d'administration du Terminal Rail Route Monthey SA, je vous remercie de nous informer de l'état du dossier et du futur exploitant choisi. C'est ma première question.

Deuxième question, c'est un dossier que vous savez, je ne lâche pas. Ça s'adresse aussi à vous, monsieur le président. Après 9 mois de présidence, je vous remercie de nous donner l'état du dossier de la vente de la parcelle Cardis, et notamment des 2,750 millions de francs qui nous sont dûs, étant donné que vous avez repris les négociations.

Et puis, une troisième et dernière petite question concernant le problème des toilettes, qui peut se joindre aux réponses de monsieur Bellwald. Est-ce que le choix des toilettes mixtes est un souci d'économie ou s'agit-il d'une autre volonté ?

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci, Mme Multone. On est d'accord, ce sont trois questions orales ? Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Alors si ce n'est pas le cas, je vais donner la parole au président, monsieur Thétaz.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité**

Merci, monsieur le président du Conseil général, mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux. Je vais prendre les différentes interventions dans l'ordre en essayant de vous répondre le plus complètement possible.

Monsieur Bellwald, vous rebondissez sur l'acceptation de cette résolution avec un certain nombre de questions. Je crois qu'il y a pas mal de réponses qui ont été données par rapport au retour d'expérience qui se passe ailleurs, des retours d'expérience extrêmement positifs avec très peu de problèmes.

Le contexte dans lequel cette décision a été prise, cela a été expliqué, c'était dans le cadre du Copil du Mabilon, avec des architectes qui ont repris des recommandations qui venaient du Canton, avec des responsables politiques. Une discussion qui a eu lieu aussi au Conseil municipal. Là où je ne peux pas encore vous répondre, c'est par rapport à cette pétition, le nombre de signatures, puisqu'elle n'a pas encore été déposée.

Monsieur Cepi, vous nous déposez un postulat par rapport à une demande d'étude de faisabilité pour la création d'un padel. Nous en prenons bonne note. Votre postulat sera développé au cours d'une prochaine séance.

Monsieur Burri, monsieur Grau, vous vous interrogez par rapport à la débâcle d'Altis. Effectivement, c'est une préoccupation que le Conseil municipal a aussi. En tant qu'actionnaire unique de la société Monthey Energie, je crois que nous devons tirer des enseignements de ce qui s'est passé du côté de Val-de-Bagne. Nous ne sommes pas, heureusement, dans la même situation, mais ce n'est pas pour autant qu'on doit se reposer sur nos lauriers. Et nous, en tant qu'actionnaire principal et majoritaire,



on doit se poser un certain nombre de questions. Le président du Conseil d'administration, monsieur Fabien Gérard, est excusé ce soir, il n'est pas là. Mais nous, en tant qu'actionnaire, effectivement, c'est une thématique qui va être abordée au Conseil municipal dans ces prochaines semaines, avec la volonté aussi d'avoir peut-être un moyen de controlling supplémentaire par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Vous savez qu'il y a un moyen de controlling à travers l'Assemblée générale, à travers des contacts réguliers entre notre service des finances et cette société anonyme. Mais on a vu que la stratégie de diversification que Altis a menée au cours de ces dernières années l'a mené dans une situation extrêmement compliquée. Et la volonté de l'actionnaire, en tout cas, c'est de ne pas reproduire les mêmes erreurs qu'Altis. On sait que Monthey Energie est bien plus jeune, elle a été créée après Altis. Donc c'est l'occasion, comme je vous le disais tout à l'heure, de tirer les conclusions de ce qui s'est passé.

Monsieur Grau, vous venez avec une demande supplémentaire par rapport à ces sociétés anonymes et à un rapport qui devrait être effectué chaque année devant la Commission de gestion. Je me retourne vers le président de la Commission de gestion. C'est une situation, une discussion qu'on pourra avoir lors de notre prochaine séance, mais nous sommes volontiers à disposition pour approfondir cette thématique.

Monsieur Pochon, vous rebondissez sur un article du Nouvelliste par rapport à ce parc du Crocheton. Effectivement, un article qui nous avait quelque peu surpris, puisque nous n'avons jamais été approchés par la directrice de cette structure. Alors, il y a un certain nombre de réponses qui avaient été apportées. Il faut savoir que les poubelles sont vidées par la voirie 3 fois par semaine, et un ramassage des déchets, et papiers par terre 2 fois par semaine, et qu'il y a encore la brigade anti-déchets, emmenée par des jeunes montheysans de la région, qui passe également tous les dimanches pour ramasser les déchets. Donc, il y a un problème d'incivilité, effectivement, c'est un problème aussi d'éducation. Nous faisons le mieux possible pour réduire ces nuisances au maximum, en espérant également pouvoir compter sur la citoyenneté des différents jeunes, notamment, qui traînent dans ce parc. Il faut savoir aussi que ce n'est pas un point d'attention particulier de la part du service de la sécurité, de la part de la police, donc il n'y a pas plus de nuisances, de déchets, de dégradations à cet endroit que dans les autres parcs de la ville. Mais néanmoins, nous restons extrêmement vigilants parce que nous savons qu'il n'y a pas seulement d'enfants qui fréquentent ce parc, avec la Petite ferme, mais également avec les écoles primaires qui se situent à proximité.

Madame Michaud et monsieur Clément, vous abordez Sunfire. Alors, effectivement, il y a des contacts qui ont pu être noués. C'est toujours extrêmement difficile de pouvoir échanger avec l'Allemagne, mais des contacts par écrit, avec un certain nombre d'échanges de courriers, ont eu lieu depuis la séance du mois de juin. Tout d'abord, il faut exprimer notre préoccupation, mais effectivement, c'est extrêmement difficile de faire revenir des acteurs économiques internationaux sur leurs décisions une fois qu'elles sont prises. Par rapport au bail, effectivement, il y a une discussion, une négociation qui est actuellement en cours, qui arrive à bout touchant avec une dernière proposition qui vient de notre part. On espère trouver un accord dans ces prochaines semaines. Je ne peux pas tout vous dire non plus, parce qu'il y a un certain degré de confidentialité, mais des discussions aussi avec des gens qui pourraient être intéressés de reprendre les locaux, que ce soit les bureaux ou la halle, mais nous allons vraiment dans la bonne direction.

En termes de promotion économique, nous avons aussi un devoir, effectivement, d'être proactifs et de ne pas subir uniquement ce genre de décisions. C'est toujours plus facile quand les acteurs économiques sont sur place. Ce qui est le cas par exemple avec les directeurs du site chimique, avec qui j'ai des contacts plusieurs fois par mois, même pour certains, de manière hebdomadaire, notamment quand on a connu les décisions du président des Etats-Unis d'Amérique. Effectivement, j'étais au téléphone plusieurs fois par semaine avec le directeur de Syngenta, notamment, en discussion aussi avec le Conseiller d'Etat en charge de l'économie du Canton du Valais. Dans le cas de Sunfire, on se situe dans un environnement un peu plus délicat, avec un pouvoir décisionnel qui n'était pas du tout présent et où le contact était quand même un petit peu plus difficile.

Madame Multone, vous avez parlé de l'exploitant et de la mise en concours du terminal. Elle aurait dû être publiée jeudi passé. Il y a un tout petit peu de retard, mais ce sera cette semaine qu'elle sera publiée, donc toutes mes excuses pour ces quelques jours. Ce sera au début de cet automne, mais effectivement, le dossier avance et avance bien, puisque nous avons eu le lancement des travaux officiels de l'infrastructure en elle-même, avec la présence de 2 conseillers d'Etat vendredi, Isabelle Moret pour le Canton de Vaud et Franz Ruppen pour le Canton du Valais, qui démontre toute l'importance de cette structure pour le site chimique et pour l'ensemble de la région du Chablais. C'est l'occasion de remercier encore une fois le Conseil général pour le soutien important au cautionnement de cette infrastructure.

Vous parlez du dossier de la Villa Cardis. Effectivement, ça fait 9 mois que je suis à la présidence. Mon prédécesseur, en 12 ans, n'a pas réussi à faire évoluer le dossier beaucoup. Ces 9 premiers mois, je n'ai pas beaucoup réussi non plus à faire évoluer ce dossier. C'est une problématique. Il y a des discussions, mais pour l'instant, je n'ai pas grand-chose d'autre à vous donner, si ce n'est que les discussions sont en cours, et c'est un dossier qui risque de prendre encore quelques mois, voire quelques années. Mais on s'y attelle pour essayer de trouver une solution, parce qu'effectivement, et je partage votre avis, il y a de l'argent que l'on doit récupérer par rapport à cette transaction.

Et puis finalement, concernant les toilettes mixtes : non, ce n'était pas un souci d'économie, c'était vraiment une décision, et je vous l'ai dit tout à l'heure, une décision importante par rapport à ces notions d'égalité, ces notions d'intégration, ces prises en compte de certaines difficultés congénitales chez certains enfants, et c'était la volonté tout simplement de suivre les recommandations cantonales. Et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas la première commune, le premier établissement scolaire, à le faire en Valais. C'est une tendance que de bon nombre de communes et d'établissements scolaires vont suivre au cours de ces prochaines années. Voilà, je ne sais pas si mes collègues voulaient ajouter quelque chose. Merci.

#### **Intervention de Mme Aferdita Bogiqi, Municipale en charge du dicastère Enseignement & Formation Professionnelle**

Merci, monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les conseillers et conseillères générales, monsieur le président de Ville, chères et chers collègues, mesdames et messieurs dans le public. Je voulais tout d'abord compléter la réponse du président par rapport au processus de prise de décision pour ces toilettes mixtes et répondre par là-même à monsieur Bellwald. Nous avons donc pris une décision en date du 16 janvier 2023, lors du Copil, par rapport à ces toilettes mixtes et aussi par rapport à la question des sanitaires et des douches, pour la prochaine construction

qui aura lieu les 2 prochaines années, à savoir la salle de sport. Nous étions 3 élus du Conseil municipal présents, et l'architecte et l'UBC. Donc le service UBC, nous a proposé cette solution qui était une recommandation du Canton du Valais. Donc, c'est comme ça que ça nous a été présenté.

Nous avons accepté cette solution, comme correspondant non pas à des normes légales, parce qu'elles n'existent pas visiblement, ni au niveau de la Suisse, ni au niveau du Canton, ni au niveau de la jurisprudence, mais à un souhait et à des recommandations claires du Canton du Valais pour les nouvelles constructions et pour toutes les transformations de bâtiments publics et scolaires. Donc, nous avons pris cette décision. Ensuite, cette décision a été soumise au conseil municipal, qui a accepté cette proposition. Vous savez que pour tout le processus de construction, nous avons à chaque fois contacté les usagers et fait part des décisions du Copil aux usagers, à savoir le service de l'enfance et les écoles. Et pour toutes ces décisions, il y a eu une possibilité pour les usagers de nous faire un retour, de nous faire des demandes et des recommandations de modification.

Nous n'avons pas eu de remarques en ce qui concerne ce sujet précis. Par la suite, ces plans vous ont été soumis, chers membres du Conseil général, pas à vous tous, puisque certains d'entre vous n'étiez pas élus, mais les plans ont été soumis. Et personne n'a jamais rien dit par rapport à ces toilettes mixtes. On en parle maintenant. Le sujet est important, je pense, et mérite d'être discuté. Il dépasse quelque part aussi cette question pragmatique d'utilisation de toilettes. Ce que je peux dire par rapport à cette construction et ces toilettes, on en a parlé en termes plutôt pragmatiques, c'est-à-dire que ce qu'on a fait ce sont des toilettes adaptées aux âges différents. Là, il s'agit d'enfants qui ont 4 ans, jusqu'à 12 ans. Et une série des toilettes est adaptée à des petits, à savoir avec des lavabos et des cuvettes de WC qui sont basses et qui sont adaptées aux élèves de 4 à peut-être 6, 7 ans. Ensuite, à droite, si vous regardez en face, les toilettes à chaque étage, il y a des toilettes pour les plus grands, ce qui permet naturellement peut-être de séparer les plus grands des petits. Filles et garçons. Alors, évidemment, ce n'est pas marqué sur les portes, puisque ce qui est marqué sur les portes, c'est « WC enfant », mais ça permettrait peut-être d'enlever ces inquiétudes de certains parents qui pourraient peut-être imaginer qu'un garçon de 12 ans se retrouve avec une fillette de 4 ans dans les mêmes toilettes. Normalement, et pratiquement, ça ne devrait pas être le cas.

Ensuite, et notre président en a parlé, il y a cette cloison jusqu'en bas et de 2,20 mètres de hauteur, ce qui empêche des petites dérives ou des petits problèmes qu'il aurait pu y avoir avant d'ailleurs, et qu'il y a dans d'autres écoles, à savoir que les garçons peuvent s'introduire dans ces toilettes et regarder en dessous de la cloison ouverte en bas. Ça ne veut pas dire que les inquiétudes des parents ne sont pas légitimes et qu'il ne faut pas tenir compte de ce qui peut être des problématiques pratiques et pragmatiques. L'école fait un travail vraiment de sensibilisation, de prévention et pour régler pratiquement tous les problèmes qui se posent à l'école. Et je remercie par là même la direction et les enseignants pour le travail qu'ils font au quotidien. Ils prennent en charge des soucis d'enfants divers, des soucis d'enfants qui ont des problématiques d'apprentissage, mais aussi de comportement ou de violence. Ou même, parfois, de violences intrafamiliales ou d'abus qui arrivent à l'école. Donc, ils font face tous les jours à des problèmes, et ils sont prêts aussi à faire face à certains problèmes qui, peut-être, pourraient se présenter. Nous sommes très sensibles à cette question-là, au bien-être des enfants, à leur intimité, et aussi à la sensibilité des parents, évidemment. Je tiens aussi à remercier l'UBC pour le travail



qu'ils font, parce que ce bâtiment a été livré à temps. Et on est en pleine phase de construction et ils ont beaucoup, beaucoup de travail à faire. Et merci aux élus en charge de ce dicastère et aussi aux services concernés. Voilà ce que j'avais à dire.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Je vous remercie. Merci, madame Bogiqi. Je cède la parole à monsieur Pasquier.

**Intervention de M. Joël Pasquier, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments**

Oui, je vais quand même intervenir. Alors, c'est vrai que j'ai hésité à le faire parce que je n'étais pas en fonction au moment où ce choix a été fait pour cette prise de décision, mais encore une fois, et après concertation avec mon service, ce choix, comme l'a dit madame Bogiqi, a été fait pour suivre une recommandation du Canton pour l'inclusivité. Et puis, surtout avant tout, je crois qu'on n'est pas là pour trouver un responsable. Je tiens néanmoins à souligner, et je crois comme l'a dit d'ailleurs Fabrice Thétaz, que tout le Conseil est sensible à ces interrogations, aux inquiétudes que ce type d'aménagement a pu susciter. Et je crois que la volonté est vraiment de trouver un juste équilibre entre le respect des sensibilités, la conformité aux normes en vigueur, et l'évolution nécessaire de nos infrastructures.

Et je suis convaincu qu'il est possible de rester attentif à la situation afin d'accueillir tous les élèves sans jamais compromettre leur sécurité ni leur bien-être. Et puis, je rebondis aussi sur ce qui a déjà été dit, et je rassure déjà tout le monde, je me suis personnellement renseigné sur la situation de la construction de la nouvelle salle de gym, et effectivement, rassurez-vous, les douches et vestiaires seront bien séparées, et il n'y aura pas de doute à ce sujet. Je m'engage personnellement, ainsi que mon service, à ce que cette exécution de travaux soit strictement respectée. Merci beaucoup.

**Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci monsieur Pasquier. Je donne la parole à monsieur Dubois.

**Intervention de M. Arnaud Dubois, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports**

Bonjour à tous, ce n'est pas pour parler des toilettes, je m'en excuse, c'est juste pour donner quelques éléments de réponse à monsieur Rüegg. J'ai bien compris que c'était une question écrite, on répondra plus en détail par écrit. Mais déjà pour revenir sur la problématique des TPC et des retards finalement qui font que les élèves arrivent en retard en classe. Donc vous nous demandez, j'ai bien compris la question d'interroger les TPC pour essayer de trouver des solutions à ces retards. J'aimerais déjà vous rassurer : nous sommes en discussion constante avec les TPC, que ce soit mon service, ou que ce soit le service de madame Bogiqi. Ce n'est pas que les TPC refusent la discussion, pas du tout. En regardant rapidement mon agenda, j'ai noté que, ce printemps, il y a eu 4 séances entre mon service, les écoles, les TPC, la commune de Troistorrents également. Mais il y a de nombreuses contraintes finalement, puisque c'est la même ligne qui doit amener les élèves aux écoles de Monthey, de Choëx, de Chenarlier et de Troistorrents. Toutes les écoles commencent plus ou moins en même temps. Et on ne peut pas arriver trop tôt avant le début des



cours, puisque sinon les élèves sont là trop longtemps ; du coup, la marge de manœuvre est assez fine. On a déjà procédé à quelques ajustements, avec notamment Troistorrents qui a déplacé un peu le début de ses cours, ce qui permet au bus de partir un peu plus tard. Et il y a d'autres ajustements qui vont être faits avec l'horaire 2026.

Donc voilà ce que je pouvais dire pour l'instant. On est conscient qu'il y a parfois des retards, que la situation n'est pas parfaite. Je ne suis pas là pour défendre les TPC, mais je peux vous assurer que pour avoir repris depuis janvier ce service, pour être copie des courriers et mails des TPC, puis mener les discussions avec les directions des écoles, avec les TPC et mon service, il est compliqué de faire un horaire qui convient à tout le monde. Il y a beaucoup de parties prenantes : les horaires, les correspondances avec les CFF, Mobichablais. Les différentes communes ont chacune des problématiques différentes et ont tous les mêmes envies, en fait, que les élèves arrivent au dernier moment, mais à l'heure. On essaie de faire au mieux, mais ce que je voulais justement, avant de compléter la réponse par écrit, c'est vraiment vous rassurer : la discussion et la collaboration se passent, je crois, bien. Les TPC essayent de faire le mieux possible, et nous aussi.

### **Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général**

Merci. Merci, monsieur Dubois. D'autres demandes de prise de parole ? Parfait.

Je me permets un rappel important, donc selon l'article 7 de notre règlement, le Conseil municipal veille à donner au Conseil général les documents, y compris les développements des postulats, au moins 10 jours avant. Et pour ce faire, le Bureau vous demande de transmettre les développements de postulats le plus rapidement possible, en tout cas dans la semaine qui suit le dépôt du plénum, ceci à des fins évidemment organisationnelles et pour vous permettre, surtout dans vos séances de préparation, d'avoir l'ensemble des éléments à votre disposition.

Je profite aussi de remercier mes collègues du Bureau. Surtout madame Ninin, qui fait un travail remarquable comme secrétaire, et les responsables de groupe, pour leur collégialité. Ainsi que vous tous, chers collègues, et la Municipalité.

Le plénum touche à sa fin, il est 21h53. Je lève la séance et vous donne rendez-vous le lundi 1er décembre 2025 à 19h30 au foyer du théâtre. Excellente soirée à tous et merci.

La séance est levée à 21h53.

Pour le Conseil général

David Mariétan  
président

Nadine Ninin  
Secrétaire

### **10. Annexes**

- Présentation du postulat de monsieur Ostrini
- Présentation du postulat de monsieur Arlettaz

# POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR LES PARENTS AYANT RECOURS AUX SERVICES DE L'ARPAJ.

Conseil général  
Monthey, 22 septembre 2025

# Association Réseau Parents d'Accueil à la Journée

- Crée en 2002, sous mandat des 9 communes du district.
- Rôle: organiser, coordonner et gérer l'accueil extra-familial de jour + garantir la qualité de l'accueil
- Acteur **complémentaire** régional dans la politique d'accueil à la journée.

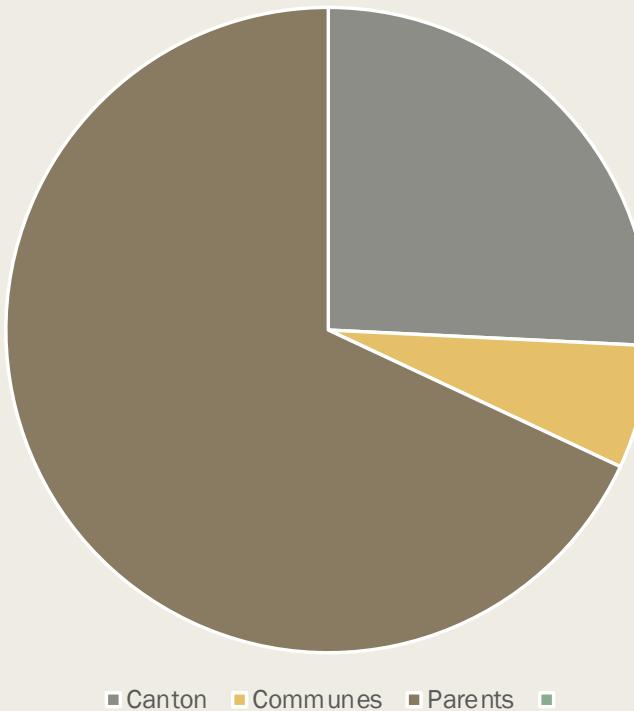
# L'ARPAJ à Monthey

- En 2024, 187 / 508 enfants
- 81 / 298 préscolaires
- 106 / 210 scolaires
- 30 / 74 accueillantes sur le territoire communal
- Comptes 2024: 140'000CHF
- Budget 2025: 132'000 CHF (prévision 2026: 131'000CHF)

# Financement de l'ARPAJ

Répartitions des recettes financant l'ARPAJ

66%	Parents
25%	Canton
9%	Communes



# Financement de l'ARPAJ pour Monthey

- Dans les 9% de financement, Monthey:
  - En 2022, 93'172.75 CHF de subvention pour 18446 habitants – 5.05CHF/habitant
  - (Martigny: 210'857.80 CHF de subvention pour 20974 habitants - 10.05CHF/habitant)

Pour 2025, à Monthey, 132'000CHF de subvention pour 19179 habitants – 6.90CHF/habitant

- La crèche dans le budget 2025 (compte 545):

Charges: 7'314'200 CHF / Revenus: 3'520'000CHF

Net: 3'794'200CHF soit **197.80/habitant**

# Coût pour les parents

- Le tarif horaire dépend du revenu des parents.
- En 2024, en moyenne 5.79/heure
- Comparaison crèche / ARPAJ (2024 – prestation refacturée à la journée)

Revenu annuel (CHF)	Catégorie	ARPAJ (CHF)	Crèche communale (CHF)	Nbres d'heures de garde (%)
40'000-50'000	C	42.75	26.50 à 29	10.15
60'000-70'000	E	49.05	30	18.23
90'000-100'000	H	60.30*	63	7.24

\*Seule catégorie possédant des coûts inversés.

# Que s'est-il passé en 2024?

- Augmentation des tarifs en 2024 pour assurer la pérennité de ses finances et répondre à une demande légitime de revalorisation salariale des accueillantes.
- Choix du comité de l'ARPAJ à la majorité:

Les communes prennent en charge l'augmentation à 50% et reportent les 50% restants aux parents (soit en moyenne une augmentation de 7% des tarifs pour les parents).

Collombey-Muraz et Troistorrents ont décidé de prendre à leur charge l'entier de l'augmentation. Pour Monthey, cela représenterait **environ 40'000CHF** dans le budget 2025.

# Demande du postulat

- Une solution durable pour alléger la charge financière des familles ayant recours à l'ARPAJ sur le territoire communal, soit en prenant en charge l'augmentation tarifaire appliquée en 2024, soit en mettant en place toute autre mesure permettant de réduire cette charge et de garantir la stabilité financière de l'association.
- Une étude de possibilité d'augmenter la participation financière des communes partenaires, afin de mieux soutenir cette structure qui contribue à soulager le système d'accueil à la journée et à assumer collectivement cette responsabilité.

# Marché couvert

## Place de l'hôtel de ville

Yvan Arlettaz, Andrea Duchoud, Mathieu Couturier

PLR

# Situation actuelle

- ▶ Centres commerciaux périphériques
- ▶ Diminution du nombre de commerces du centre ville
  - ▶ Effet « boule de neige »
- ▶ Activité sociale et commerciale le mercredi ...par beau temps
- ▶ Evolution du centre ville vers un centre administratif

# Historique



# Marché couvert moderne



# Marché couvert moderne



# Avantages

- ▶ Pour les marchands :
  - ▶ Mutualisation des frais fixes
  - ▶ Synergies avec les autres marchands
  - ▶ Simplification de la chaîne d'approvisionnement
  - ▶ Commerce personnalisé.

# Avantages

## Pour les clients

- ▶ Accessibilité pédestre.
- ▶ Contacts privilégiés et personnalisés avec les marchands.
- ▶ Consommation locale.

# Avantages

## Pour les pouvoirs publics

- ▶ Développement de la mobilité douce et de l'économie circulaire.
- ▶ Accroissement des synergies avec les commerces actuels et les services administratifs
- ▶ Centralisation de l'activité commerciale loco régionale.
- ▶ Augmentation de l'activité générale et des rentrées fiscales.

# Spécificités de Monthey

- ▶ Le parking de l'hôtel de ville est un des derniers parkings de surface du centre-ville.
- ▶ Le parking de l'Hôtel de Ville et la Place du marché sont séparés physiquement et fonctionnellement du reste du centre-ville par la route cantonale.
- ▶ La place de l'hôtel de Ville est occupée durant plusieurs semaines par la tente de Carnaval et d'autres manifestations.

# Spécificités de Monthey

- ▶ Les centres commerciaux tels que Manor sont relativement proches du centre-ville et d'accès aisé.
- ▶ Il existe des commerces aux alentours de la place de l'hôtel de ville qui seraient impactés initialement négativement par les travaux puis positivement à long terme par l'augmentation de l'activité générale.

# Buts du marché couvert

- ▶ Inverser la tendance actuelle qui tend à la désertification commerciale du centre-ville
- ▶ Créer une zone commerciale attractive, distincte et complémentaire des centres commerciaux actuels.
- ▶ Développer un commerce personnalisé, de proximité et de qualité imprégné de l'esprit montheysan
- ▶ Développer une activité commerciale quotidienne en appui du marché du mercredi







# Conseil Municipal

- ▶ Etudier la faisabilité technique et financière.
- ▶ Evaluer les options de gestion des halles par des institutions privées, publiques ou par partenariat privé-public.
- ▶ Définir les critères d'admission des marchands
- ▶ Etudier la problématique des parkings et des accès

# Conseil Municipal

- ▶ Evaluer l'impact des travaux pour les commerces bordant la place de l'Hôtel de Ville
- ▶ Evaluer les possibilités de réunir physiquement et fonctionnellement le futur marché couvert au reste du centre-ville
  - ▶ route cantonale
  - ▶ passage sous terrain ou aérien
- ▶ Étudier la modularité de l'infrastructure
  - ▶ Carnaval
  - ▶ événements culturels
  - ▶ foires locales

Merci pour votre attention